

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec conscience accepter de la Grande-Bretagne ou des États-Unis ou de qui que ce soit d'autre, l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."

She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world docilely from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth."

(1-X-37)

Lord Tweedsmuir

Directeur: Georges PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montréal, jeudi 28 novembre 1946

VOLUME XXXVII — No 273

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE: *Belair 3361

SOIRS, DIMANCHES ET FÊTES

Administration BE. 3361

Rédaction: 3366

Gérant: 3363

Le 15 janv 47

Les Nations Unies approuvent le projet de recensement des armées

Soldats d'avant-garde

A propos de l'anniversaire de la "Survivance" d'Edmonton

La Survivance, d'Edmonton, en Alberta, vient d'entrer dans sa dix-neuvième année.

Nos lecteurs savent ce qu'est la Survivance, l'une de ces feuilles qui, dans les provinces en majorité anglaises, maintiennent la langue, les traditions, les croyances des aïeux.

On a un jour comparé ces modestes feuilles aux fortresses qui jadis jalonnaient les routes de la vaste et presque déserte Amérique. Il n'est pas sûr que l'opinion générale leur rende justice; il n'est pas sûr que ceux-là mêmes qui leur sont le plus sympathiques se rendent parfaitement compte de l'étendue et de l'importance des services qu'elles nous rendent à tous.

Nous entendons et nous lisons partout du français. Nous vivons en pleine vie française. Il nous est peut-être à cause de cela difficile d'imaginer l'exacte situation de ceux de nos frères qui habitent au milieu de groupes anglophones, et protestent la plupart du temps, qui n'entendent et ne respirent, pour ainsi dire, à la longue année que de l'anglais.

Pour ceux-là le journal local de langue française, qui, en fait, est toujours catholique, est l'un des plus puissants instruments de conservation qui soient. Il apporte avec les mots de la langue maternelle les points de vue justes sur les problèmes essentiels. Il sert de lien entre les divers groupes français de la région. Il atténue l'inévitable sensation d'isolement qui risque de gagner ces soldats d'avant-garde. Il est le complément, l'aide de toutes les œuvres de survivance, le porteur des mots d'ordre sauveurs.

La presse est l'œuvre qui accorde toutes les autres, a dit l'un des esprits les plus réalistes que nous ayons possédés, le très regretté Père Charles Charlebois, O.M.I.

Ces feuilles d'au-delà des frontières québécoises ont le très grand avantage de maintenir leurs lecteurs en contact avec les groupes plus compacts de la vieille province de Québec. Elles les tiennent au courant aussi, d'une façon générale, de la vie française en Amérique.

D'autre part, et ce n'est pas l'un des moindres services qu'elles rendent à l'ensemble de la communauté française,

elles nous permettent, à nous du centre, d'avoir une vue plus nette de ce qui se passe au loin. En feuilletant leurs pages, on perçoit le battement des coeurs français de l'extrême ouest ou de l'extrême est. On devine leurs espoirs et leurs angoisses. On imagine l'ampleur et la gravité des problèmes avec lesquels ils sont aux prises.

Si les gens du Québec peuvent de temps à autre rendre quelque service à ces soldats d'avant-garde, c'est aux journaux de là-bas qu'ils doivent, en grande partie, de pouvoir le faire.

L'anniversaire de la Survivance nous fournit l'occasion de rendre un rapide et bien insuffisant hommage à tous nos confrères d'au-delà des frontières québécoises.

Nous voudrions avoir le temps de parler de chacun d'eux en détail. Nous voudrions surtout pouvoir faire leur histoire. Il n'en est aucun dont la vie n'ait été marquée de sacrifices et de dévouements admirables. Dans certains cas, le pittoresque et l'héroïsme se côtoyaient. Nous n'en sommes plus là, mais un journaliste vit encore qui doit corriger de la copie française composée par un typographe anglais tout à fait ignorant du français, lequel transcrivait son texte lettre par lettre sans y comprendre quoi que ce soit. Le même journaliste doit surveiller sa mise en page faite par un ouvrier qui ne comprend rien non plus à la matière qu'il manipule. Les gens du métier deviennent le plaisir que recitent de pareilles situations.

Au fait, il y a des jeunes gens qui préparent des thèses universitaires. Pourquoi l'un d'eux ne s'aviserait-il pas de prendre pour thème la presse française en dehors des frontières du Québec. La matière ne lui manquerait point et elle offrirait un intérêt, en même temps qu'une variété, que trop peu de gens soupçonnent.

Nous souhaitons à la Survivance et à tous les journaux de son type de se développer avec une vigueur toujours plus considérable.

Ce sont, aux avant-postes, des soldats qui font une dure mais fructueuse besogne.

Ils ont droit à l'estime et à l'encouragement de tous.

Omer HEROUX

changer, que cela est même déjà changé, à ce qui se rapporte de l'hôtel de ville.

Le service municipal de santé annonce qu'il a emprunté cette année un vaporisateur du ministère provincial de l'Agriculture et qu'il a répandu en un grand nombre d'endroits un produit chimique qui a pour bon effet de supprimer, de façon radicale, prétend-on, les détestables plantes en question. Un rapport officiel qui vient de paraître sur le sujet mentionne que le résultat a dépassé l'attente et que l'on compte terminer la besogne au cours de la saison prochaine, et assez tôt dans cette saison pour prévenir la dissémination des pollens nocifs.

Excellente nouvelle, quant à ce qui est fait et quant à ce que l'on veut faire. Nos félicitations au service municipal de santé.

Emile BENOIST

28-XI-46

Le carnet du grincheux

Un éminent professeur déclare qu'il faudrait enseigner la démocratie. Enfin, en voilà un qui sait ce que c'est, ou du moins qui prétend le savoir. Incidemment, les gens de la démocratie russe, ou l'impérialisme anglais, ou l'américain, ou encore le canadien?

On nous annonce que l'avion fusée transportera les gens de Londres à Montréal, en cinq heures, d'ici quelques années. A ce compte ça ne prendra guère plus de temps pour l'homme d'affaires, de quitter le bureau, et retourner coucher à Londres, qu'il de s'en aller en tram dans le nord de la ville.

On nous sort un complot où il est dit que la police avait empêché deux boches mécontents d'attenter à la vie de nos souverains lors de leur visite en Amérique en 1939.

Ce qui est le plus surprenant, ce n'est pas le complot, mais que pendant six ans de guerre où les Alliés cherchaient à imputer toutes sortes d'abominations aux Allemands, on n'ait pas pensé à celle-là. Et puis ces complots rétrospectifs semblent être trop à la mode, ces mois-ci.

Le chef du parti politique C.C.F., au Canada, a déclaré, à New-York, qu'il fallait garder aux G.I. le pouvoir du veto contre les petits pays. Incidemment, le Canada en est un. Mais dame! si l'Angleterre le veut...

On annonce que l'Arabie Saoudite devient un des plus grands réservoirs de pétrole du monde entier. On peut prévoir que la "démocratie" va y fonctionner à mille pour cent.

Du même souffle, certains groupes ouvriers réclament des augmentations de salaires, avec moins d'heures de travail, mais supplient Ottawa de maintenir le plafond des loyers, et de ce qu'ils achètent. Ce qui est conforme à l'humanité tant capitaliste que démocratique et prolétarienne: Ne rien faire, recevoir beaucoup, ne rien donner et tout réclamer.

La Grèce se plaint que les communistes appuyés par la Yougoslavie occupent l'ouest de la Macédoine. Mais cela paraît laisser indifférents les G.I. Grands. L'armée de paix des Nations Unies ressemble étrangement à celle de la Société des Nations, en ce qu'elle brille par son absence, des que cela peut embarrasser une grosse puissance impériale.

Nombre de journaux somment le gouvernement fédéral de diminuer les impôts. Mais du même coup ils lui enjoignent de souscrire aux vastes plans militaires de Londres, aux frais du Canada, tout comme ils ont été les premiers à lancer le pays dans les dépenses effarantes, pour se plaindre ensuite que ça coûtait cher.

Il est question de refinancer la dette de la Commission métropolitaine et on demande ce que Montréal en pense. Chose certaine, elle continuera à payer la note, avec ou sans refinancement, suivant les traditions demi-séculaires établies par Québec.

Le Grincheux

Choses d'hier et d'aujourd'hui

Ce n'est pas le moindre privilège de la nature et de la raison humaine, que l'homme, seul de tous les animaux, comprenne ce que c'est que l'ordre, la convenance, la mesure dans les actions et dans les paroles.

CIGERON

Au procès de M. Lewis — Le partage des bases du Pacifique

Les Etats-Unis célèbrent aujourd'hui le Jour d'Action de Grâce dans une atmosphère peu propice aux réjouissances qui marquent ordinairement cette fête chez nos voisins. Le procès de M. Lewis est ajourné à demain. Le juge décidera probablement dès demain si la loi qui interdit l'injonction contre une grève s'applique dans le cas où l'employeur est le gouvernement; il a dit hier que même dans l'affirmative, M. Lewis peut être tenu coupable de mépris de cour, parce que si les gens n'obéissent pas aux ordres des tribunaux, c'est l'anarchie; il a ajouté que M. Lewis aurait dû se conformer à l'ordonnance, en attendant une décision judiciaire sur la valeur de cette dernière.

L'avocat de Lewis a soutenu que le gouvernement, en administrant les mines, n'exerce pas ses fonctions souveraines, et il a cité le contrat Krug-Lewis pour montrer que le cas diffère grandement des relations entre le gouvernement et ses employés ordinaires; il a conclu en disant que le gouvernement, prenant la place des propriétaires de mines, ne devrait pas priver les mineurs de leur protection à l'égard des patrons.

La défense a prétendu que l'ordonnance viole la garantie constitutionnelle relative à la liberté de parole, mais le juge a dit que la prétention que la déclaration de Lewis n'était pas une incitation à la grève est un subterfuge, puisqu'il était clair que cette déclaration entraînerait la grève. A propos de l'interprétation des mots "conflit de travail" dans la loi Norris-LaGuardia, le juge a dit que la société se défend contre le froid et la faim, contre la misère et la désintégration économique, et que la défense veut reprocher à la société d'intervenir dans un conflit de travail.

Quel que soit le mérite des problèmes légaux et constitutionnels que pose ce procès, il est certain qu'une société civilisée a besoin d'une protection efficace contre un danger comme celui qui frappe les Etats-Unis.

L'accord de Trieste

Les Quatre ont réussi à s'entendre hier soir sur le problème de Trieste, et ont même adopté dans le traité italien des dispositions qui font croire à de prochains accords sur les traités de paix balkaniques. C'est le résultat des entretiens secrets que les ministres des trois grandes puissances ont eus ces jours derniers, et c'est probablement aussi la conséquence de l'offensive des petites puissances contre le droit de veto.

Pour Trieste, les Quatre ont adopté un compromis quant à la présence des troupes alliées. Le gouvernement devra, 90 jours après son entrée en fonctions, dire si les troupes étrangères peuvent être retirées sans danger ou si elles doivent rester. Les troupes d'occupation de la zone seront réduites à 15,000 hommes, et ces effectifs seront répartis également entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la Yougoslavie. Cette diminution aura lieu lors de l'entrée en fonctions du gouverneur. Ces troupes seront à la disposition du gouverneur qui deviendra leur commandant en chef. Lors du retrait des troupes, leur départ sera simultané. Le gouverneur nommera le Conseil de gouvernement provisoire parmi les notables de Trieste, après consultation avec les gouvernements italien et yougoslave. S'il y a un intervalle entre l'entrée en vigueur du traité de paix et l'entrée en fonction du gouverneur, le gouvernement militaire allié demeurera en autorité. Les élections devront avoir lieu dans les quatre mois qui suivront l'entrée en fonction du gouverneur.

Enfin, les ministres ont affirmé qu'ils s'efforceraient de s'entendre sur le choix du gouverneur avant que le traité de paix soit mis en vigueur. Il semble en effet que ce choix sera difficile, car le gouverneur sera en quelque sorte l'arbitre pour résoudre les problèmes sur lesquels les Quatre n'ont pu s'entendre qu'en reculant la difficulté plus loin. Les troupes alliées qui occupent la zone de Trieste ont été jusqu'ici celles de l'Angleterre et des Etats-Unis; le partage avec la Yougoslavie est une concession des puissances occidentales, de même que la diminution des effectifs. Tout cela prendra effet quand le gouverneur assumera ses fonctions. Washington et Londres comptent sans doute utiliser ces concessions à retardement pour obtenir des compensations dans les Balkans.

Les traités balkaniques

Quant au traité italien, en dehors du cas de Trieste, les Quatre se sont entendus pour y inscrire deux des cinq libertés de l'aviation: le droit pour tout avion étranger de survoler le territoire italien, et le droit d'atterrir pour des fins commerciales. M. Molotov a retiré son opposition à la clause de la nation la plus favorable, en matière de tarif. Cela signifie que tous les pays qui feront du commerce en Italie seront placés sur le même pied.

Ce dernier point fait dire à des observateurs que les trois grandes puissances se sont probablement entendues sur les conflits économiques qui les opposaient dans les traités de paix balkaniques. La clause inscrite hier au traité de paix italien serait insérée aussi dans les traités roumains, bulgare et hongrois. Si cela se réalise, ce sera la première concession de la Russie à propos de sa zone d'influence en Europe. Il est vrai qu'avec des régimes communistes, qui imposent à ces pays une économie du type soviétique, la liberté de commerce extérieur sera plutôt platonique, car les activités commerciales resteront étroitement contrôlées par le gouvernement.

Il ne restera qu'une difficulté majeure: la liberté

de navigation sur le Danube, et une autre qui est de moindre importance: le partage des réparations que devront payer l'Italie et la Bulgarie. M. Molotov maintient son attitude que le régime du Danube doit être réglé en dehors des traités de paix; tandis que MM. Byrnes et Bevin insistent pour que les vainqueurs imposent aux pays vaincus une clause garantissant la liberté de navigation sur ce fleuve. Il y aura peut-être un compromis, car M. Molotov a suggéré la convocation des pays danubiens à laquelle prendraient part les grandes puissances.

Quant aux réparations, les Vingt et Un ont recommandé que l'Italie paie \$100,000,000 à la Yougoslavie, autant à la Grèce, et \$25,000,000 à l'Ethiopie; que la Bulgarie paie \$62,500,000 à la Yougoslavie et autant à la Grèce. M. Molotov demande que dans chaque cas la Yougoslavie reçoive deux fois autant que la Grèce, et que l'Italie paie aussi des réparations à l'Albanie.

Dans ces négociations, MM. Byrnes et Bevin gardent un moyen de pression; ils peuvent ne pas désigner le gouverneur de Trieste. Mais il semble que dans les nouveaux compromis et ceux qui en seraient la contrepartie dans les Balkans, l'Occident lâche encore la proie pour l'ombre. Signer des traités de paix balkaniques, cela veut dire reconnaître les gouvernements de pays, qui n'ont pas été élus régulièrement. Et la zone internationale de Trieste demeurera un foyer d'agitation, un danger permanent.

Les zones dangereuses

Les conférences internationales qui se poursuivent à New-York, et la grève du charbon aux Etats-Unis, occupent le premier plan de l'actualité mondiale; mais d'autres événements importants, qui peuvent avoir des conséquences graves, se déroulent sur divers points du globe. Dans le nord de la Grèce, un "engagement majeur" est en cours dans la région de Larissa, entre des troupes grecques et des bandes de rebelles parmi lesquelles il y aurait plusieurs Serbes et Bulgares. En Azerbaïdjan, le gouvernement provincial serait sur le point de proclamer son indépendance; on rapporte qu'il érige des fortifications pour barrer la route aux troupes que le gouvernement iranien a envoyées de Téhéran afin de surveiller les élections dans la province du nord.

En Chine, le généralissime Tchiang Kai-chek a soumis aujourd'hui à l'Assemblée nationale un projet de constitution qui instituerait un gouvernement représentatif; le pouvoir exécutif serait confié à un président qui disposerait de prérogatives étendues. Le généralissime a dit que si le président ne sait pas limiter ses pouvoirs, ce régime comporterait un danger de dictature, mais que d'autre part il faut éduquer le peuple chinois qui n'a aucune expérience en matière de gouvernement représentatif. M. Tchiang a déclaré qu'il n'a plus d'ambitions politiques, et qu'après avoir dirigé le pays pendant vingt ans il songe à se retirer. Or au moment où l'Assemblée va discuter ce projet de constitution, la guerre civile a repris; les communistes qui ont refusé de signer à l'Assemblée ont recommencé le combat, et viennent de faire des gains dans le nord de la Chine et en Mandchourie, pendant que les troupes du gouvernement national sont presque toutes immobilisées depuis qu'elles ont reçu l'ordre de cesser le feu. Il faudrait encore parler des Indes, de la Palestine et d'autres régions où la situation reste lourde de menaces pour la société internationale.

Le recensement des armées

Le comité politique de l'Assemblée générale a adopté hier une résolution qui, lorsqu'elle aura été ratifiée par l'Assemblée, invitera les Etats membres de l'O.N.U. à faire rapport de tous leurs effectifs militaires, tant chez eux qu'à l'étranger. Une demande des Soviets pour qu'on ajoute au recensement des troupes des renseignements sur les armements, y compris les armes atomiques et à jet, a été rejetée; de même que le comité a rejeté une proposition de l'Angleterre pour que le recensement soit l'objet d'une vérification internationale.

La séance a été fort animée et les délégués ont voté plusieurs fois. Finalement les divers paragraphes de la résolution ont été approuvés; on a ajourné à aujourd'hui le vote final sur la proposition comme tout, mais le vote affirmatif est assuré; elle ira ensuite à l'Assemblée où il lui faudra une majorité des deux tiers.

L'Egypte a présenté un amendement demandant le retrait immédiat de toutes les troupes des Nations Unies qui sont dans le territoire d'autres membres de l'O.N.U. C'est une attaque contre l'Angleterre, et la Russie a appuyé l'Egypte; mais les Etats-Unis ont soutenu l'Angleterre, et les deux puissances ont réussi à faire ajourner le vote là-dessus.

Au comité de tutelle la Russie et les Etats-Unis se sont de nouveau heurtés hier. M. Novikov, délégué soviétique, a demandé que les territoires sous tutelle, qui seront fortifiés au-delà des besoins de la défense locale, soient placés sous l'autorité du Conseil de Sécurité. M. Dulles s'est opposé à cette proposition; il a dit que les Etats-Unis visent à établir le régime que préconise M. Novikov, mais que pour cela il faudra trois conditions préliminaires: un contrôle efficace des armements atomiques, que les décisions du Conseil de Sécurité soient débarrassées de la paralysie du veto, et des accords efficaces de sécurité par le Comité d'Etat-Major.

La proposition soviétique est une riposte à l'ultimatum annoncé par les Etats-Unis à propos des îles du Pacifique où ils veulent établir des bases navales. Du point de vue de la course aux armements, et de la catastrophe qui en résulterait sans le moindre doute, les bases du Pacifique constituent un enjeu de première grandeur; cette querelle éclipsa peut-être bientôt toutes les autres. — Paul SAURIOL

L'actualité

Un grand méconnu

Par cet après-midi d'automne où un soleil pâle mettrait des teintes malades sur les hommes et les choses, Chlodomer regardait d'un oeil assombri la foule qui se hâtait, bousculée, impatiente le long des vastes édifices publics.

Il ne lançait parfois des coups d'oeil méfiant, presque hostiles. Car, entreprendre en construction, il supportait avec mauvaise grâce les blâmes de commande sur les menues inévitables qu'on reproche habituellement à son exécution.

— Ah, oui, dit-il soudain, il est de mode de lancer la pierre aux "contracteurs". On les considère comme les pèlés, les galeux de la politique, une sorte de publicains sans conscience, comme sans pitié, qui ranceonnent effrontément le trésor public, pour construire des tas de choses que personne ne demande, et dont le public n'a pas le moindre besoin. Ils sont supposés vider les coffres de la république, et alimenter le fruit de leurs gains mal acquis, l'armée famélique des politiciens.

— Tu ris, mais c'est bien ce que tu penses tout de même. Mais je ne crains pas de l'affirmer hautement, à la face de tous les hypocrites qui nous insultent, la plupart des entreprises pour le bien public sont dues au "contracteur". Ces édifices importants que tu admires, le trottoir bien lisse sur lequel tu marches commodément, cette rue où des milliers d'automobiles courent sans bruit et sans encombre, l'immense réseau souterrain de canalisations, ce sont les "contracteurs" qui non seulement les ont faits, mais les ont rendus possibles.

— Car sache bien, pauvre naïf, que sans le "contracteur", rien ne se ferait, et que le progrès moderne ne serait qu'un vain mot.

— Car sache bien, pauvre naïf, que sans le "contracteur", rien ne se ferait, et que le progrès moderne ne serait qu'un vain mot.

— Le politicien, comme dirait Pascal, est sans doute un homme qui pense, mais qui ne fait rien, il parle, il discute; il manie avec aisance les mille et une figures de rhétorique; il accuse ou il défend.

— Tu imagines benoîtement, pauvre homme, que ces routes immenses en béton armé, les vastes constructions étaient inévitables et qu'elles ne pouvaient pas ne pas devenir. Quelle erreur! Sache que rien n'est plus difficile, à payer des balades sans nom, que d'obtenir les choses logiques, élémentaires.

— Car de même que l'enfant invite à choisir entre un train mécanique électrique sur rails de fer-blanc, et une paire de mitaines, rejettera les mitaines pour prendre la bête, ainsi en est-il quand il s'agit du bien public. C'est pourquoi les impôts dont on écorne les salaires, qui pourraient servir à tant d'œuvres pour le bien-être de la population, sont dépensés en brimborions inutilitaires, à payer des balades sans nom, à des milliers de gens pour des fins aussi obscures qu'impraticables.

— Essoufflé par une telle diatribe, Chlodomer s'arrêta un instant. Il reprit d'un ton plus calme: "Sans doute, il faut distinguer entre "contracteur" et "contracteur". Il y a la tourbe vulgaire, sans ima-

ination, sans idéal, qui court après les contrats, comme le requin après sa proie, ceux à qui l'éclatante du feu sacré, la vision des vastes horizons n'a pas été donnée. Mais il y a aussi les grands capitaines, les esprits audacieux, qui savent prévoir, et qui vont insuffler dans l'âme des hommes politiques les vastes conceptions qui plus tard fleuriront en bienfaits pour le peuple, et la gloire de la nation. On s'approprie leurs idées, et on les réinvente pour publicité politique, peu importe pourvu qu'elles se réalisent."

Des éclairs luisaient dans les yeux bleus de Chlodomer. D'une voix passionnée, vibrante, il poursuivait: "Parfois, je m'arrête à considérer le passé, et ce qui reste des siècles d'histoire écoulée. Qu'en reste-t-il pour la mémoire des hommes, sinon, quelques monuments ici et là, comme quelques vestiges de civilisations englouties."

"Je m'arrête à songer par exemple aux pyramides, ces blocs énormes qui émerveillent encore la science d'aujourd'hui. J'aime à songer qu'un "contracteur" égyptien, ou! mon ami! je dis "un contracteur égyptien" en a jeté l'idée dans la tête orgueilleuse des Pharaons, en lui suggérant qu'il fallait des tombeaux gigantesques pour attester la gloire des fils du dieu RA, que ce sont les "contracteurs" du temps qui édifieront ces temples, derniers témoins d'un millénaire écoulé."

Chlodomer gesticulait, criait son rêve, dans une fougue qui commençait à altérer les passants. Je le tirai doucement par la manche. Et soudain retomba dans notre triste siècle, il me suivit sans autre parler.

OURLIK

28-XI-46

Blocs-notes

L'église de Malartic est incendiée

Une dépêche de l'Abitibi nous apprend que l'incendie, par suite de l'explosion d'un appareil de chauffage, vient de détruire l'église catholique de la ville minière de Malartic. Une crypte presque toute neuve, construite depuis huit ans à peine, sur laquelle devait s'élever plus tard un temple de plus grandes dimensions. Telle qu'elle était déjà, l'église de Malartic, de style moderne, avait fort bonne mine et rares sont les paroisses, en dehors des grandes villes, qui se trouvent, quelques années seulement après leur fondation, pareillement dotées. Le curé de Malartic, M. l'abbé J.-Albert Renaud, celui-là même qui avait présidé à l'établissement d'abord de la mission, ensuite de la paroisse de Malartic, pouvait être fier de son œuvre.

A l'été de 1936, il était donné à l'auteur de ces lignes de visiter le missionnaire de Malartic, qui était en même temps le missionnaire de toute une série de camps miniers, notamment ceux de la rivière Héva et de la mine O'Brien, et de camps forestiers, dans les cantons Malartic, Cadillac, Fournière et Surimont, c'est-à-dire dans un territoire de quelque 400 milles carrés. Une ancienne cookerie de la mine Canadian Malartic servait à la fois d'église, de sacristie et de presbytère à l'abbé Renaud. Le village ne comptait pas six maisons véritables.

C'était un ramassis de cabanes en billes et, en juillet de cette année-là, beaucoup de Malarticois logeaient encore sous la tente. M. Adonis Authier et M. Charles Magnan, neveux l'un et l'autre de M. Hector Authier, étaient à construire, le premier, une hôtellerie, le second, un immeuble qui devait contenir des bureaux, dont une partie avait été d'avance louée par la Banque Canadienne Nationale, un cinéma, des appartements. Deux ans plus tard, la vie paroissiale et municipale s'était parfaitement organisée et Malartic avait pris forme de village, avec un plan pour des rues bien tracées, des places publiques, des terrains de jeux. Aujourd'hui, le village est devenu petite ville et son aménagement, sans être achevé, est en très bonne voie. C'est l'œuvre de dix années.

La dépêche qui nous apporte la triste nouvelle de l'incendie de l'église, ajoute toutefois une note de réconfort: les assurances couvrent les pertes, ce qui veut dire que d'ici peu de temps le temple disparu aura pu renaître de ses cendres. Au pays neuf de l'Abitibi, tous ceux qui le connaissent pour l'avoir fréquenté le savent, les choses n'ont pas l'habitude de languir.

Vers les Etats-Unis

Des chiffres que l'ambassade du gouvernement de Washington à Ottawa vient de publier indiquent que le courant d'émigration des Canadiens, principalement de la classe des professionnels et des directeurs d'entreprises, s'accroît considérablement. Ceux qui s'en vont sont en grand nombre des ingénieurs, des gerants, des industriels.

Au cours de la période de juillet 1945 à juin 1946, l'ambassade a accordé des visas à 18,280 personnes d'origine canadienne, parmi lesquelles 2,636 appartenaient à la classe des professionnels et des chefs d'entreprises, comparativement à 816 seulement de cette même catégorie, au cours de la période de juillet 1941 à juin 1942.

Et le courant s'accroît: les départs de gens de ces mêmes catégories ont été de 312 en juillet dernier, de 380 en août et de 370 en septembre.

Pourquoi ces gens partent-ils? Est-ce le lourd fardeau des dettes et des taxes de guerre, le fardeau très lourd aussi des contrôles, des rationnements et des embarras de toutes sortes qui les font s'en aller, les poussent hors du pays natal?

Le fait de l'émigration n'en est pas moins désolant et l'on ne voit pas, en ce qui concerne le Canada, qu'il soit si nécessaire que cela d'organiser un comité qui se donne la tâche de mieux faire connaître les Etats-Unis aux Canadiens.

Dans beaucoup de milieux canadiens, l'on parle de plus en plus de rouvrir les portes à l'immigration européenne. Si l'on commençait plutôt par prendre les moyens de garder les Canadiens au Canada.

La destruction des mauvaises herbes

Depuis assez longtemps que l'on entend dire — au fait, c'est depuis des années — et des années — que Montréal, par ses parcs publics et ses terrains vacants et vagues, est un foyer d'infection pour la fièvre des foins et diverses autres maladies et maux qu'occasionnent l'herbe à puce, l'herbe à puce, l'ambrosie, etc., etc. Voici que cela va

La France parmi nous

Distingués visiteurs de France à l'Université St-Joseph
— Création d'une agence consulaire à Moncton

Le 25 novembre, la vieille paroisse de Memramcook et l'Université St-Joseph ont à leur tour été honorées de la visite du sympathique consul de France à Québec, M. Pierre-Paul Lorrain, accompagné d'une bien gracieuse ambassadrice, Mme Simone St-Clair.

Messager de M. le consul Lorrain

Nos distingués visiteurs furent ovationnés par les quelque 800 étudiants et étudiantes de l'Université St-Joseph et de l'Académie Notre-Dame du Sacré-Cœur qui, avec le personnel enseignant de ces deux institutions, et quelques paroissiens, remplissaient le Montmagnon Lefèvre à capacité. Ce fut pour tous une double aubaine d'entendre M. Lorrain à la suite de Mme St-Clair. Présenté par le R. P. Hector Léger, C.S.C., M. le Consul nous dit, avec une simplicité charmante, maintes choses aimables et surtout de bien bonnes nouvelles, savoir: "C'est une grande joie pour moi de me trouver au milieu de vous et de vous apporter un message d'amitié de la France. A cet effet, je ne pouvais mieux faire que de vous amener la conférence que j'ai organisée pour l'après-midi de ce jour. En vous déléguant Mme St-Clair, mon gouvernement a voulu récompenser le mérite de cette femme et m'a admirablement aidé à retrouver ses qualités de Française au milieu des épreuves multiples que son courage et son abnégation lui ont valu.

"Mon ambition était aussi de ressembler, dans la mesure du possible, les lieux qui unissent le Canada et la France, de multiplier les contacts, de façon à ce que l'on se connaisse mieux, que l'on s'aime encore plus si possible, ou du moins que l'on se comprenne le mieux possible. Pour cela, il faut que les Canadiens puissent aller vers la France. Nous avons avisé à ce que, chaque année, un certain nombre d'étudiants canadiens bénéficient de bourses pour aller parfaire leur formation professionnelle en France, et il est prévu qu'un certain nombre de ces bourses soient réservées à des étudiants acadiens.

"Mais s'il est opportun que des professionnels canadiens soient invités à fréquenter les universités de France, il est non moins indis-

pensable qu'un certain nombre de Français viennent ici se rendre compte de l'immense effort de survie française accompli au Canada français. C'est à cette fin que j'ai organisé une série de conférences comme celle de ce soir. Votre chaleureux accueil m'encourage à poursuivre à ce que d'autres conférences de France viennent régulièrement jusqu'à vous.

"Ce n'est pas le seul message que je désire vous apporter. Je représente la France à Québec. Je viens en Acadie aussi souvent que je le peux, mais comme mon district consulaire est très vaste, je ne pourrais pas être au milieu de vous aussi souvent que je le souhaiterais. C'est pourquoi j'ai besoin d'être appuyé par une présence, par quelqu'un qui soit en quelque sorte comme le représentant de la France auprès de vous.

"Grâce à mon consul général, la difficulté de cette présence continue d'un représentant de la France au milieu de vous vient d'être résolue. Il y aura désormais un consul honoraire représentant la France en Acadie. L'homme que devait choisir le gouvernement français devait être un homme qui par son exemple, sa vie, ses œuvres et ses activités puisse susciter l'admiration de tous. Nous nous devons de choisir quelqu'un qui soit en lui-même le vivant symbole des forces vives que possède notre pays.

"Cet homme, c'est moi qui l'ai choisi et je suis sûr que lorsque je vous dirai son nom vous ratifierez mon choix. Nous avons choisi comme agent consulaire à l'Académie la personne de M. Calixte Savoie, le révérend Père recteur souligne le mérite du digne élu et rappelle l'opportunité que l'honneur conféré au dynamisme secrétaire-trésorier général de l'Assomption rejaillit sur l'Académie entière.

"Nos applaudissements sont un verdict, l'indication que, en voulant multiplier les efforts en vue de rapprochements, de meilleure compréhension et de présence continue, je ne me suis pas trompé. Merci!"

En remerciant M. Lorrain de donner un agent consulaire à l'Académie en la personne de M. Calixte Savoie, le révérend Père recteur souligne le mérite du digne élu et rappelle l'opportunité que l'honneur conféré au dynamisme secrétaire-trésorier général de l'Assomption rejaillit sur l'Académie entière.

"Mais s'il est opportun que des professionnels canadiens soient invités à fréquenter les universités de France, il est non moins indis-

Avis de décès

POUPART. — A Montréal, le 26 novembre 1946, à l'âge de 69 ans, est décédé, J.-L. Poupart, cultivateur, leur-industriel et professeur de comté. Époux en premières noces d'Anisette Gervais et en deuxième noces de Clara Lemire. Les funérailles auront lieu samedi, le 30 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure à St-Isidore, Co. Laprairie, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière du même lieu. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

CORRELL. — A Montréal, le 26, à 63 ans, Toussaint Correll, de Rue Lafleur, 6009, Christophe-Colomb.

GERMAIN. — A Montréal, le 26, à 88 ans, Louis Germain, époux de feu Adrienne Corneille, 4348 Pullum.

HADJALI. — A Montréal, le 27, Salem Hadjali, époux de Lottie Assaly, 805 av. de l'Église.

LANGELIER. — A Montréal, le 26, à 72 ans, Charles Langelier, époux de feu Adrienne Garneau.

PARÉ-LAPRADE. — A Montréal, le 26, à 86 ans, Célestine Paré-Laprade, épouse en 1^{re} noces de feu Georges Laprade, en 2^e d'Éphrem Paré.

PIERGIORGIO. — A Montréal, le 27, à 71 ans, Gioanni Piergiorgio, époux de Zeldina Casale, 473 Rivard.

PINSONNAULT. — A la Côte-St-Paul, le 27, à 73 ans, Mlle Marie-Louise Pinsonnault.

VALIÈRE. — A Montréal, le 26, à 54 ans, Mme Alphonse Valière, née Elise Mathurin, 5997 Bordeaux.

A L'ETRANGER

Huntingdon, Qué. — Dennis J. O'Connor, 66 ans, député libéral du comté de Huntingdon à l'Assemblée législative.

Naugatuck, Conn. — M. Charles J. Baxter, 72 ans, journaliste et éditeur du Naugatuck Daily News depuis 15 ans.

Tokyo. — M. Zenshin Horikiri, 64 ans, ambassadeur japonais en Italie en 1940.

Madison. — M. Albert G. Schmedemann, 82 ans, ministre des États-Unis en Belgique sous le président Wilson et ancien gouverneur du Wisconsin.

Tampa, Floride. — M. Peter O. Knight, 30 ans, président de la compagnie Tampa Electric et longtemp chef politique en Floride.

Ottawa. — M. Harvey J. Davidson, agent d'achat pour le département des mines et ressources.

CALENDRIER

11e mois NOVEMBRE 30 jours
Demain: VENDREDI 29 NOVEMBRE 1946
8 h. 30, messe à St-Joseph.
Lever du soleil, 7 h. 17.
Coucher du soleil, 4 h. 19.
Lever de la lune, 6 h. 12.
Coucher de la lune, 9 h. 15.

Premier Quartier, le 1, à 11 h. 40m. du soir.
Pleine Lune, le 9, à 2 h. 10m. du matin.
Dernier Quartier, le 15, à 5 h. 35m. du soir.
Nouvelle Lune, le 23, à 6 h. 24m. du soir.

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Ce journal est imprimé au 430 rue Notre-Dame est à Montréal par l'imprimerie d'origine et responsable (imprimé) d'origine-propretaire. Georges Pelletier, directeur-gérant.

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour reproduction de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press et l'Associated Press ou à l'agence Reuters ainsi que de toutes les informations locales que le "Devoir" publie sous la signature de reproduction des dépêches ou sous la signature du "Devoir" sont également interdites.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe Ministère des Postes, Ottawa.

Au Saint-Laurent-Kiwanis

Le 20e anniversaire du Club a été célébré hier

Rapport annuel présenté par M. Bernard Couvrette — Mlle Claire Gagnier, artiste invitée

Le Club Saint-Laurent-Kiwanis célébrait hier, à son déjeûner hebdomadaire, le 20e anniversaire de sa fondation. Pour la circonstance, on avait décoré la salle de bal du Ritz-Carlton, et la direction de l'hôtel avait offert aux membres un magnifique gâteau d'anniversaire.

De plus la fête a été rehaussée de la présence de Claire Gagnier, soprano-coloratura, qui, grâce aux efforts de M. Jos. Chartrand, président du comité des réceptions, avait consenti à venir chanter.

Rapport annuel

Le président, M. Bernard Couvrette, a présenté un rapport annuel des activités du club pour 1946, après avoir tracé l'histoire de ce groupe. Le club fut fondé, il y a 20 ans, le 4 mai 1926; né d'humiliantes circonstances mais déterminé à grandir, il alla toujours de succès en succès. Dès le début, son but primordial fut d'aider l'enfance malheureuse. M. Couvrette rappelle le premier président, le juge Maurice Tétrau, et le premier secrétaire,

re honoraire, M. Romuald Bourque, aujourd'hui membre à vie et un des piliers du club. On commença d'abord à aider l'hôpital Sainte-Justine puis ce furent ensuite les paniers de Noël. On continua ensuite en donnant une ambulance à Sainte-Justine. On commença alors à s'occuper des orphelins et de diverses autres institutions. Et ce fut la création de la campagne des pommes, laquelle, malgré ses débuts, vint de donner la somme-record de \$28,000 au club, grâce aux efforts inlassables du président de la campagne 1946, M. Gustave LeDroit.

M. Couvrette relate ensuite les activités de 1946 et dit que cette année 1946 comme président du St-Laurent-Kiwanis, demeurera une année marquante dans sa vie. Il remercie tous et chacun qui l'ont aidé durant son terme.

Plusieurs présidents d'autres clubs étaient présents à cette occasion et prirent la parole pour féliciter le club et ses membres du magnifique succès qu'il avait remporté et qu'il continuait de remporter depuis ses vingt ans d'existence.

La St-Jean-Baptiste et la crise du logement

"Des matériaux, s.v.p." — Cette société revient à la charge

A la suite du congrès annuel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal tenu dimanche, le secrétaire général de notre société nationale fait tenir aux journaux une résolution au cours de laquelle quelque deux cents délégués de 70 sections de la métropole rappellent un vœu émis l'an dernier en marge de la crise du logement: ils tiennent compte des réalisations obtenues depuis cette première intervention, mais reviennent à la charge auprès du gouvernement fédéral, afin d'obtenir la cessation de l'exportation de nos matériaux de construction.

Voici le texte exact de la résolution:

Le logement et la pénurie de matériaux

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a interprété le sentiment de la population de la métropole en réclamant du gouvernement fédéral des conditions favorables à la reprise normale de la construction.

Elle a à cette fin convoqué les sociétés les plus représentatives de l'opinion publique à Montréal en une assemblée générale tenue le 11 décembre 1945.

Les dirigeants de ces sociétés ont alors adopté la résolution suivante:

Le problème du logement

Les représentants d'un grand nombre de sociétés de Montréal, réunis au Monument National, ce 11 décembre 1945, sous les auspices du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste:

1. Prennent connaissance d'un rapport sur l'habitation, soumis par M. J.-Omer Asselin, président du Comité exécutif, au conseil de la ville de Montréal;

2. Protestent contre le traitement injuste, imposé par le gouvernement fédéral ou ses divers services d'Etat à la métropole du Canada dans le domaine du bâtiment;

3. Réclament du gouvernement fédéral:

a) l'abrogation immédiate de la loi créant la Wartime Housing Limited, organisme qui prélève dans le Canada des matériaux de construction au bénéfice de quelques provinces seulement;

b) l'abolition du Service national sélectif qui contrôle encore la main-d'œuvre;

Le lieutenant R. Martel élu président

L'Association des anciens combattants de la police du district de Montréal a tenu, hier soir, son assemblée annuelle, au café Saint-Jacques, rue Ste-Catherine.

Le lieutenant R. Martel, de la police de la ville de Verdun, a été élu président.

Le sergent W. Wyllie, de la police de Westmount, a été élu vice-président; l'agent P. R. Sherry, de la police de St-Hubert, a été élu secrétaire; l'agent J. Dunbar, de Westmount; le lieutenant G. McIver, de Verdun; le capitaine Henri-Ulric Arsenault, de la police du Conseil des ports nationaux; l'agent H. Cochrane, de la Sûreté provinciale du Québec, et le sergent P. J. Hachey, de la police d'Outremont.

Le capitaine-détective Georges Allain, de la Sûreté de Montréal, avait la direction du gouter qui fut servi à l'issue de l'élection.

Le dépôt de \$5.00 ne serait plus exigé

L'Hydro-Québec abandonnera bientôt la pratique d'exiger un dépôt de \$5 de la part des usagers de ses services. On s'attend à ce que la nouvelle officielle à ce sujet soit annoncée par le premier ministre Duplessis, à Québec, dans quelques jours.

Inaugurée par la Montreal Light, Heat & Power il y a quelques années, cette pratique est demeurée en vigueur lorsque le gouvernement provincial s'est emparé de la com-

pagnie. Dans plusieurs cas, croit-on, le client a abandonné le service sans réclamation, pour une raison ou pour une autre, le cinq dollars qui lui était dû.

L'informateur qui a annoncé la chose, hier, n'a cependant pas dit si ces dépôts seront remboursés ou s'ils iront dans le fonds général de la compagnie.

La Commission hydro-électrique de l'Ontario n'exige pas un tel dépôt pour ses contrats.

Cette mesure serait prise en regard de la ligne de conduite générale de l'Hydro-Québec qui est de simplifier sa comptabilité et ses méthodes de procédure.

Ce bref de prohibition

L'exécutif du Syndicat des fonctionnaires municipaux, décidé à en finir avec le bref de prohibition qui a pris la ville contre le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier les griefs des collets blancs, le 16 octobre dernier, s'opposera catégoriquement à toute autre demande d'ajournement par l'avocat de la ville, Me J.-C. Martineau, c.r., lorsque cette cause reviendra devant la Cour supérieure, le 5 décembre prochain.

Me Marcel Lafontaine, représentant le Syndicat dans cette affaire qui menace de traîner en longueur.

Depuis le début, Me Martineau a demandé plusieurs ajournements en vue d'en venir à un compromis avec le Syndicat. Il aurait soumis un projet d'entente en six points qui n'a pas été accepté par l'exécutif du Syndicat. Ce compromis ayant échoué, le Syndicat a décidé de s'en remettre au jugement de la Cour et c'est pourquoi lors de la prochaine instruction l'on demandera de procéder et de refuser tout autre ajournement.

Chaque son tour. — Mlle Joyce Brazier, de Letchworth, Angleterre, vient de se marier après avoir été mariée à son fils d'honneur.

Les commissaires ont été "surpris"

L'attitude de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal les surprend

La Commission des écoles catholiques de Montréal a pris connaissance officiellement hier après-midi de la protestation de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal relativement à cette heure d'étude des élèves à l'école après les heures de classe.

Les commissaires se sont déclarés très "surpris" de l'attitude des professeurs au sujet d'une matière qui, selon eux, relève de la Commission scolaire.

Tous les commissaires, le président en tête, y sont allés de leurs commentaires, allant même jusqu'à comparer le président de l'Alliance, M. Léo Guindon, à John L. Lewis, trop fameux chef de 400,000 mineurs qui fut effectivement la grève aux Etats-Unis. Un autre a déclaré que M. Guindon veut probablement se faire du capital politique, que ses succès semblent avoir été trop nombreux dans le passé, etc.

Parlant plus sérieusement, les commissaires ont déclaré que les instituteurs se sont probablement trompés sur la portée de la décision de la Commission scolaire au sujet de l'étude. Cette heure d'étude, ont-ils dit, est facultative pour les élèves, également facultative pour les instituteurs, mais obligatoire pour les écoles. Cela veut dire que toutes les écoles devront tenter d'organiser cette heure d'étude, pour les élèves qui voudront en bénéficier.

On a lu hier le texte de la protestation officielle des instituteurs et les commissaires l'ont commentée.

Les instituteurs de langue anglaise ont écrit à la Commission pour lui demander de faire cesser les classes à 3 h. et d'organiser une heure d'étude après la classe. Cette demande sera prise en considération. On étudiera aussi une autre demande des religieuses de l'école Marie de l'Incarnation, qui voudraient faire disparaître l'heure d'étude le vendredi après-midi.

Le problème de la circulation

L'Association des hommes d'affaires du nord a tenu hier soir une réunion de son comité de la circulation, qui groupe des membres de l'association et des conseillers municipaux. La réunion a eu lieu dans la salle des réceptions de l'ancienne université de Montréal, rue St-Denis.

Comment faire pour résoudre le problème de la circulation? On a décidé hier, de préparer un projet d'ensemble, d'en étudier toutes les données et de le soumettre ensuite aux autorités municipales pour approbation.

Parmi les suggestions faites hier soir, notons: la disparition des tramways rue St-Denis; la construction d'un nouveau terminus des tramways rue Dorchester pour décharger un peu la rue Craig; diminution des arrêts des tramways; location de parcs et terrains vagues par la ville de Montréal pour en faire des terrains de stationnement.

Les conseillers municipaux Brière, Cornuier, Lamarre, Ratelle, Trudeau et Constantin assistaient à la réunion d'hier soir.

Le "Canadian Cruiser" mis en service hier

Le "Canadian Cruiser", le premier navire entièrement construit au pays depuis la guerre, pour le compte de la Marine marchande, a été officiellement mis en service par le Canadian National Steamships, hier après-midi, dans le port.

Cette unité appartient à un groupe de trois vaisseaux aménagés pour le transport de passagers et de fret qui ont été achetés de la Corporation des biens de guerre par la C.N.S., pour son service des Antilles. Le Canadian Cruiser partira de Montréal samedi, pour cet endroit.

Il est le premier à être livré à la C.N.S. et a été construit par la Canadian Vickers Limited et lancé en avril dernier par Mme R.C. Vaughan, femme du président et directeur général du Réseau National et de la Canadian National Steamships. Les deux autres, le Canadian Challenger, ont été construits à la Burard Drydock Company, Vancouver et à la Davis Shipbuilding Company, Québec, respectivement. Ils ont été lancés en avril et en juin et doivent être remis à la C.N.S. avant la fin de l'année.

Reunions-Conférences

Heure de biologie. — Conférence du Dr Gaston Gosselin, à 5 h., à l'Université de Montréal, salle H-4. Les constitutifs chimiques du sang et leur importance clinique.

Engineering Institute. — Conférence de M. John P. Riley, MASCE, à 8 h. 15, à 2050, rue Mansfield. Sur-

Reunions-Conférences

ACHETEZ VOS FLEURS ICI

La Patrie Fleuriste

168 est. STE-CATHERINE

Livraison partout

MEDECIN

Dr Maxime Brisebois

De la Faculté de Médecine de Paris

AVOCATS

GUY ROBERT

AVOCAT

EDITION TRANSPORT

132 ouest, rue Saint-Jacques

ANATOLE VANIER, C.R.

VANIER & VANIER

AVOCATS

OPTOMETRISTES-OPHTHICENS

J.-A. MESSIER, O.D.

EXAMEN DES YEUX

REPARATIONS ELECTRIQUES

Reparations électriques

sur automobiles

SALLE A MANGER

HOTEL PLAZA

Cuisine recherchée

Vin et Bière

Alex. JULIEN

propriétaire

446 Place Jacques-Cartier

MA. 9331

PRESCRIPTIONS

5 CHIMISTES À VOTRE DISPOSITION

R service rapide

SERVICE JOUR et NUIT

PHARMACIE MONTREAL

Charles Duquette, propriétaire

HA. 7251

OUVERT JOUR & NUIT

Vichy Suprême

Limonade Gazeuse Purgative

Le laxatif idéal, légèrement effervescent, que même les enfants prennent sans déplaisir. Beaucoup imité parce que supérieur. Exigez-la dans toutes les pharmacies.

J.-Alfred OULMONT, Ag. gén. pour le Canada, 81, est. rue Saint-Paul, Montréal.

De Vichy, France

La température

Voici les prévisions atmosphériques transmises à 11 heures cet avant-midi par le bureau météorologique du Dominion:

Régions de Montréal, d'Ottawa et des Cantons de l'Est: Couvert ce soir. Neige intermittente jusqu'à demain matin. Plus froid demain. Vents de l'ouest. Minimum ce soir et maximum demain à Montréal: 16 et 21; à Ottawa: 12 et 18; à Sherbrooke: 19 et 22.

Régions des Laurentides, du St-Maurice et du Lac-St-Jean: Couvert dans la partie sud et nuageux dans la partie nord ce soir. Nuageux demain avec neige, puis plus clair dans la soirée. Vents du nord-ouest. Minimum ce soir et maximum demain dans les Laurentides: 6 et 15; dans St-Maurice: 0 et 10; à Chicoutimi: 2 sous zéro et 8.

Régions de Québec et de Baie Comte: Beau aujourd'hui. Nuageux et froid demain. Vents de l'ouest. Minimum ce soir et maximum demain à Québec: 8 et 15; à Rivière-du-Loup: 14 et 20.

Baie des Chaleurs, Gaspé et Côte Nord: Beau aujourd'hui, nuageux avec neige demain.

CARTES D'AFFAIRES

DACTYLOGRAPHES

Réparations, location, ventes de dactylographes. Machines à chitons, etc. Assortiment complet de papier carbone et rubans. Accessoires de bureau.

Canada Dactylographe Eng. 44 ouest, rue St-Jacques, Montréal. Tél. H.A. 6868 R.T. Armand

ENCADREURS

WISINTAINER & FILS 908 BOULEVARD ST-LAURENT LES ENCADREURS MANUFACTURIERS

Moulures — Cadres — Miroirs Réparations de cadres et miroirs LANC. 2264

LAITERIE

CH. 6988-2399 Holt LAITERIE ROSEMONT

Cartes professionnelles

MEDECIN

Dr Maxime Brisebois

De la Faculté de Médecine de Paris

AVOCATS

GUY ROBERT

AVOCAT

EDITION TRANSPORT

132 ouest, rue Saint-Jacques

ANATOLE VANIER, C.R.

VANIER & VANIER

AVOCATS

OPTOMETRISTES-OPHTHICENS

J.-A. MESSIER, O.D.

EXAMEN DES YEUX

REPARATIONS ELECTRIQUES

Reparations électriques

sur automobiles

SALLE A MANGER

HOTEL PLAZA

Cuisine recherchée

Vin et Bière

Alex. JULIEN

propriétaire

446 Place Jacques-Cartier

MA. 9331

CANADA	\$6.00
(Sous Montréal et la banlieue)	
Etats-Unis et Empire britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00

CANADA	2.00
Etats-Unis et UNION POSTALE	2.00

Mémoire du Conseil ontarien d'éducation catholique

Ce mémoire, présenté aujourd'hui, expose les principes fondamentaux de l'éducation catholique en Ontario et les exigences actuelles de cette éducation — Il explique aussi certaines attitudes prises lors de la présentation du premier mémoire

LETRE COLLECTIVE DES EVEQUES CATHOLIQUES D'ONTARIO

Ottawa, (D.N.C.) — Les principes fondamentaux de l'éducation catholique en Ontario et les exigences actuelles de cette éducation ont été exposés aujourd'hui à la commission royale d'instruction publique, à Toronto, dans un mémoire du Conseil ontarien d'éducation catholique, présenté par M. Gaston Vincent, c.r., et M. John Connelly, d'Ottawa.

Ce mémoire sert à expliquer certaines attitudes prises lors de la présentation du premier mémoire sur "La légalité de l'école confessionnelle catholique", le 10 janvier 1946.

Le deuxième mémoire débute par une thèse sur les principes de base de l'éducation catholique puis il expose les difficultés présentes des écoles séparées en ce qui a trait au personnel enseignant et à son incapacité de remplir le programme scolaire. Il défend son droit d'établir des écoles séparées dans les régions non organisées et d'instituer des commissions spéciales pour faire face aux cas d'urgence et il demande l'amendement de certaines sections de la loi des écoles séparées; enfin il expose la situation des écoles séparées en regard de la question de finalité et de certaines taxes.

Le Conseil ontarien d'éducation catholique qui présente ce mémoire se compose de quatre représentants de l'Association canadienne-française d'éducation, de quatre représentants de l'English Catholic Educational Association et des archevêques d'Ottawa, de Toronto, de Kingston et de Saint-Basile. Son but est d'amener tous les catholiques à unir leurs efforts pour mieux promouvoir et protéger, au besoin, leurs intérêts communs au point de vue scolaire. Les représentants franco-ontariens sont: M. Ernest Desormeaux, le juge J.-A.-S. Plouffe, M. Gaston Vincent et M. Edmond Cloutier.

Instituée par M. George Drew, premier ministre de la province d'Ontario et ministre de l'Éducation, la Commission royale de l'Instruction publique est présidée par le juge John A. Hope.

Dans son introduction le mémoire expose que le premier document présenté au mois de janvier était un plaidoyer en faveur de l'égalité dans le traitement financier de chaque enfant qui fréquente les écoles séparées en relation des enfants qui vont aux écoles publiques. "Toutefois", étant donné que la commission royale doit étudier tout le système provincial d'éducation et en faire rapport au ministre, il est désirable, au nom des contribuables des écoles séparées, de discuter les aspects de la question. Ces sujets sont d'importance vitale pour plus de 882,000 catholiques de la province d'Ontario, qui constituent 23 pour cent de toute la population 1 qui sont pour la plupart des contribuables des écoles séparées."

L'enseignement religieux

"Notre position au sujet de l'enseignement religieux, poursuit le rapport, est qu'il est tout ce qui doit être enseigné à un élève catholique doit être en accord avec nos croyances, contrairement à ce que disait le Dr Ryerson, dans son rapport de 1846, à l'effet "que toutes les questions des études aient des intérêts moraux de la jeunesse peuvent être enseignées dans ce que nous appelons des écoles mixtes". Nous ne prenons cette position sans motter la moindre critique aux croyances religieuses des autres. De plus nous sommes fermement convaincus que l'école qui est libre de se servir du motif religieux à son plus grand avantage tel que nous le faisons, possède un avantage pédagogique dans la formation du caractère moral, la base de la formation d'un bon citoyen.

Nous croyons que la majorité des citoyens d'Ontario sont en faveur de placer les écoles séparées dans une position qui leur permettra de contribuer le plus possible au service public, spécialement en ce qui fait que les enseignements chrétiens sont reconnus comme une contribution directe envers la formation d'un bon citoyen. Il est à espérer que les décisions de la Commission royale promouvoir l'esprit de bonne entente qui existe chez plusieurs citoyens d'Ontario.

Les droits des parents et de l'Etat au sujet de l'éducation sont distincts, mais ils doivent coopérer. La loi naturelle accorde un droit de priorité aux parents, mais ces derniers reconnaissent que les écoles doivent décider pour une part la matière et la technique des sujets d'enseignement. Cependant les spécialistes de l'éducation agissent pour les parents et non contre leur autorité naturelle sur leur enfant.

Les intérêts de la société exigent un niveau d'éducation et l'Etat a le droit et le devoir de faire en sorte que ce niveau soit atteint. Mais ce travail de l'Etat s'ajoute à celui des parents et ne le supplée pas. De plus, étant donné que l'enseignement et l'influence de la religion sont parties essentielles de l'éducation, les autorités de l'Eglise ont le droit et le devoir à la réalisation de cette phase du travail.

Les difficultés des écoles séparées

Le mémoire expose le caractère

public des écoles séparées et exprime l'avis qu'un système uniforme d'éducation ne serait pas désirable. La loi de l'Ontario repose en sa diversité sur les écoles doivent refléter celle-ci.

Au nombre des difficultés que rencontrent les écoles séparées, le rapport signale en premier lieu la question du personnel. Des 3,225 professeurs qui enseignent dans les écoles séparées au cours de l'année 1944-45, 1,618 appartenaient à des communautés religieuses, et 1,607 étaient des professeurs laïques.

La moyenne de salaire pour les religieux fut de \$650 contre une moyenne de \$1,030 pour les instituteurs; alors que dans les écoles publiques elles recevaient environ \$1,300. Les professeurs laïques des écoles séparées sont portés à abandonner leur profession à cause de salaires inadéquats. C'est pourquoi en vue de hausser les échelles de salaire et d'amener les personnes de talent dans l'enseignement, nous recommandons que les commissions des écoles séparées soient assurées d'un revenu suffisant pour payer ces salaires.

Dans ce même domaine les écoles séparées sont dans une situation défavorable en étant financièrement incapables de fournir une éducation moderne plus étendue qui exige la spécialisation. Il est donc recommandé que les écoles séparées, formant une partie intégrale du système éducatif provincial, puissent recevoir les finances nécessaires pour donner une éducation moderne selon le niveau exigé.

En demandant le droit d'établir des écoles séparées dans les régions non organisées, le mémoire met en doute la légalité de la section 21 (1) de la loi des écoles séparées, suggérant que la législation n'avait pas le pouvoir nécessaire pour rédiger cette clause. Nous suggérons à la Commission royale de recommander au gouvernement de la province l'abolition de l'article 21 de cette loi.

Au nombre des autres amendements de la loi des écoles séparées, nous recommandons l'amendement de l'article 32 en vue de fournir aux écoles séparées des facilités nécessaires pour former des unités d'administration plus grandes pour les écoles rurales telles que les écoles publiques en possèdent actuellement.

Nous considérons avantages pour l'éducation la tendance actuelle vers la fermeture des petites écoles et le transfert de quelques élèves à d'autres écoles, mais les écoles séparées ne possèdent pas actuellement ce pouvoir. Certes, on devrait faire quelque chose pour protéger les gens des écoles séparées qui désiraient former une école rurale temporairement et transférer les élèves à une école publique ou séparée.

Réclamations

Nos réclamations au sujet de l'éducation secondaire sont: 1o, une approbation légale aux écoles séparées afin qu'elles puissent donner une éducation élémentaire et secondaire à tous les élèves de 5 à 21 ans, qui sont à leurs charges; 2o, une législation qui permettra aux écoles séparées de recevoir des allocations pour cet enseignement élémentaire et secondaire; 3o, des mesures légales dans toute législation future au sujet des high school de districts plus grands pour l'enseignement secondaire, sous la direction des écoles séparées; 4o, que dans tous ces cas les contribuables des écoles séparées soient exemptés des taxes des high school publics. Cependant en attendant toute législation à ce sujet le mémoire fait des suggestions pour des mesures immédiates.

Le mémoire termine en résumant le principe, qui demeure la clé de tout changement dans le système éducatif actuel de la province, soit que la loi de 1863 est absolue, soit que l'évolution des changements des adaptations aux circonstances et aux situations. Il a jointe que la législation d'Ontario viole certains droits accordés aux minorités lors de la création de la Confédération et que l'absence d'amendements pour prévenir cette situation n'est pas en accord avec l'intérêt public de la province. Plusieurs moyens ont été essayés jusqu'à présent, le Conseil ontarien d'éducation catholique met un grand espoir dans les décisions de la commission royale.

Le mémoire revient enfin sur la question financière demandant l'amendement de l'article 66 pour mettre en vigueur le droit constitutionnel des contribuables des écoles séparées d'être exemptés de payer des taxes aux écoles publiques.

Sachant que les devoirs de la citoyenneté se partagent à peu près également entre tous les citoyens, le mémoire conclut en disant qu'il n'y a pas de raison d'espérer qu'elles soient vues dans l'espoir qu'elles soient traitées par le système éducatif de la province, qu'elles ne soient le travail du ministère de l'Éducation moins difficile et quel-les établissent un plus grand esprit d'harmonie et d'unité entre toutes les classes de la province d'Ontario.

Lettre des évêques

Voici maintenant le texte de la lettre collective des évêques catholiques de la province d'Ontario, lettre qui est comprise dans le manifeste:

"Nous, les évêques des diocèses catholiques d'Ontario, avons l'honneur de dire à la Commission royale pour l'éducation combien grande est notre appréciation de la tâche importante qui lui est confiée et combien nous désirons appuyer le mémoire présenté par le Conseil d'éducation catholique d'Ontario qui a l'autorité nécessaire pour se prononcer au nom des organisations de parents, contribuables, commissaires d'écoles et d'instituteurs de langue française et de langue anglaise qui veillent au bien-être des écoles catholiques."

"Notre laïc catholique est de majorité dans la participation et l'administration de ces organisations. Les écoles existent pour les laïcs. Le zèle du laïc pour l'éducation religieuse des enfants n'est pas moindre que celui du clergé parce qu'il y voit le plus noble idéal et le devoir sacré des parents. Nous sommes fiers de reconnaître le magnifique exemple de générosité et de sacrifice donné par les laïcs de toutes les classes de la société pour conserver la fidélité à leur idéal."

"Grâce au progrès de l'éducation et aux avantages accordés par la législation canadienne, tant dans la province d'Ontario qu'ailleurs, le laïc peut maintenant se prononcer ouvertement et veiller à l'administration de l'éducation. Le besoin d'autorité épiscopale et le besoin de direction nécessaires dans les premiers jours ont cessé. Cependant, l'éducation est à tel point nécessaire au bien-être de la société et elle s'identifie à tel point à la religion que nous, évêques, qui sommes responsables de l'éducation ne pouvons nous désintéresser de l'administration des écoles pas plus qu'un médecin ne peut se désintéresser de la question des hôpitaux et des soins aux malades, ou le manufacturier de la législation industrielle."

"Les catholiques ont toujours soutenu que la religion est nécessaire à la véritable éducation et que la religion elle-même a besoin de l'éducation. La conviction et l'intransigence avec lesquelles les catholiques du Canada et des autres pays ont agi dans ces cas font des pages éloquentes de l'Histoire."

L'Eglise et l'éducation populaire

"L'Eglise a lancé et soutenu l'éducation populaire. Dans tous les pays chrétiens les premières écoles ont été des écoles religieuses et il en a été de même dans Ontario et aux Iles Britanniques. Le principe de cette union entre la religion et l'éducation a été dès le début un axiome pour les protestants comme pour les catholiques. L'expérience qu'on a faite en tentant de séparer ces deux moyens a duré assez longtemps, assez partout, pour qu'on puisse en examiner les résultats, et nous croyons que nous pouvons dire qu'une grande majorité de protestants d'esprit religieux reconnaissent qu'on ne peut séparer les deux si ce n'est que fatalement. Dans une époque et dans un pays où l'avancement et l'encouragement aux études ont été de base ont été remarquables, nous découvrons un nouvel état de la religion qui peut s'appeler "l'ignorance religieuse".

"Nous ne pouvons nous empêcher de constater les récents efforts faits pour procurer un meilleur enseignement religieux dans les écoles publiques de l'Ontario et ceci comme un mouvement vers la tradition chrétienne et britannique. Nous espérons que nos compagnons protestants et catholiques maintiendront un accord entre eux mais nous pouvons assurer que les catholiques n'accepteront jamais un enseignement religieux allant à l'encontre de leur conscience. Comme il est admis dans l'Acte britannique de l'Amérique du Nord, des moyens éducatifs séparés doivent exister pour les protestants et les catholiques de l'Ontario et du Québec."

Les libertés des minorités doivent être respectées

"C'est encore en accord avec la tradition britannique que les libertés raisonnables des minorités doivent être respectées. Le fait de procurer de meilleurs moyens administratifs et des systèmes uniformes dans les écoles n'est pas une raison suffisante pour la suppression de la liberté ou l'imposition d'une inégalité pénale."

"C'est la gloire des peuples britanniques qu'ils ont su mettre le lien entre l'unité et la liberté ainsi qu'avec leur corollaire naturel: la variété. A ce sujet, nous offrons nos félicitations au groupe considérable de Canadiens français dans différents endroits importants de l'Ontario pour éduquer leurs enfants conformément à leur langue chérie et à leur culture traditionnelle, tout en tenant compte de la nécessité d'une connaissance adéquate de la langue anglaise et de l'harmonie complète avec des institutions britanniques dans cette province de langue anglaise."

La religion est nécessaire à la moralité

Dans cette lettre, comme c'est de notre devoir, nous avons tracé les aspects religieux de la question vitale de l'éducation publique. Il est inutile pour nous de rappeler que la religion est nécessaire à la moralité, qui est également nécessaire à la société humaine. La faiblesse des liens familiaux, l'appât du gain matériel, l'antagonisme de caste croissent et deviennent les problèmes insolubles si l'influence de la religion n'est pas puissante chez le peuple. C'est la mission de la religion de diriger les hommes aux véritables fins de la vie, de les faire marcher dans la voie de la justice et de les induire de l'esprit de charité envers leurs frères. En l'absence de la religion, les professeurs ont réalisé la nécessité d'un principe régulier et uniforme dans le curriculum scolaire. En l'absence de la doctrine chrétienne, d'autres croyances seront offertes à l'humanité. En l'absence de Dieu, notre culte se portera vers un autre objet, vers une autre ancienne comme contemporain ne nous permet pas de discerner où se dirigera l'église chrétienne. L'Etat se substituera à l'Eglise. Le moyen de former les esprits sera monopolisé par les détenteurs des pouvoirs politiques. L'Etat lui-même sera une église fantôme; ou il créera une philosophie de vie dépourvue de tous principes ou idéaux spirituels."

L'Etat tout-puissant

Il n'y aura pas de division entre les puissances spirituelles et temporelles. Ce sera déifié. L'Etat sera totalitaire. Ne voyons-nous pas cette menace de l'Etat tout-puissant s'élever à travers le monde? Il n'y a aucune garantie contre ce danger si ce n'est de reconnaître les droits de la conscience et de la loi divine, qui circonscrivent, où elle est pratiquée, la loi humaine. L'Etat est la plus grande des sociétés humaines, mais sa mission ne s'étend pas à toutes les activités de la personne humaine, qui a sa propre sphère de liberté."

Si la liberté est éliminée complètement de l'éducation, la liberté qui reste n'a aucune valeur. La liberté des parents pour sauvegarder l'éducation religieuse de leurs enfants est l'une des libertés humaines les plus précieuses. C'est au nom de cette liberté que nous, évêques de l'Ontario, appuyons de tout cœur la cause des écoles séparées telle que préconisée dans les mémoires catholiques. Des observations faites dans d'autres pays, nous déclarons franchement que, à moins que le précieux héritage de notre liberté humaine pour l'éducation chrétienne ne soit préservé, à moins que la religion ne revienne à une place d'honneur au foyer et à l'école, le monstre du communisme matérialiste, qui n'est qu'un aspect marqué du nazisme et du fascisme contre lequel nous militons, nous combattra et pour lequel les chrétiens de tous les pays et de toutes les religions doivent se battre."

Le premier ministre de notre pays fera de notre peuple épris de liberté des esclaves sans âmes d'un Etat tout-puissant usurpant la place d'un Dieu tout-puissant."

Notre héritage chrétien

Nous autres canadiens ont jeté les bases d'un pays riche et prospère dirigé selon les principes. L'Etat des pays d'Europe et du monde nous formons une partie, nous instruisons amplement sur le besoin de tenir obstinément à notre héritage chrétien sous lequel les libertés humaines ont fleuri. Ce héritage chrétien nous le devons à la primauté de l'autorité et de

L'hiver des Alpes

Ces atomes de feu qui sur la neige brillent,
Ces étincelles d'or, d'azur et de cristal
Dont l'hiver, au soleil, d'un lustre oriental,
Pare ses cheveux blancs que les vents éparpillent;

Ce beau coton du ciel de quoi les monts s'habillent,
Ce pavé transparent fait du second métal,
Et cet air net et sain, propre à l'esprit vital,
Sont si doux à mes yeux que d'aïe ils en pétillent.

Cette saison me plaît, j'en aime la froideur,
Sa robe d'innocence et de pure candeur
Couvre en quelque façon les crimes de la terre.

Aussi l'Olympien la voit d'un front humain;
Sa colère l'épargne, et jamais le tonnerre
Pour désoler ses jours ne partit de sa main.

Marc-Antoine de SAINT-AMANT

Desserts pour les petits



Des enfants robustes et en santé sont la "crème" de la nation. Si l'on veut qu'il en soit ainsi, le lait est indispensable dans leur régime. La bouteille de lait est le symbole de la bonne santé et de la croissance vigoureuse pour chaque enfant.

Le lait est à la fois un aliment et un breuvage sans égal et irremplaçable. C'est une nourriture complète et sans déchets. Le lait est une source riche en minéraux — calcium et phosphore — il est donc essentiel à la croissance des dents fortes et saines.

Le soin du lait à la maison est important. Il doit être mis dans l'enduit le plus froid du réfrigérateur, où il doit toujours être remis immédiatement après usage — ne le laissez jamais exposé aux températures de la chambre. Il est nécessaire aussi de couvrir le lait avec soin, vu qu'il absorbe rapidement les odeurs d'aliment.

D'après Les règles alimentaires du Canada, chaque enfant a besoin d'une pinte de lait par jour. Il y a plusieurs façons de servir cette quantité dans le régime quotidien autrement qu'en breuvage. Il peut se servir en soupe, avec les céréales, les légumes en sauce blanche, les mets en escalopes, les sauces, les laits de poule (egg-nogs) et les desserts.

Les économistes ménagères de la Section des Consommateurs du ministère fédéral de l'Agriculture suggèrent le dessert comme la façon la plus populaire de faire "manger" du lait aux enfants.

CREME IVOIRE

1 c. a. table de gélatine — 1/4 tasse eau froide — 2 tasses de lait — 1/3 tasse de sucre — 1/2 c. a. thé de sel — 1 jaune d'oeuf — 1 c. a. thé de vanille — 1 blanc d'oeuf.

Faire gonfler la gélatine dans l'eau froide durant 5 minutes. Chauffer le lait au bain-marie, ajouter sucre et sel. Ajouter le jaune d'oeuf légèrement battu et cuire 2 ou 3 minutes. Ajouter la gélatine gonflée et brasser pour dissoudre.

BRONCHITE RHUMES

Soulagez vos souffrances avec le VICKS VAPORUB

Activités Féminines

INSTITUT PEDAGOGIQUE 4873 av. Westmount

Samedi prochain, le 30 novembre, de 9 h. à midi, il y aura des conférences de pédagogie, de psychologie et d'hygiène mentale par l'abbé Irénée Lussier, le docteur Marcotte et M. Louis Chatelet.

Toutes les institutrices religieuses et laïques sont cordialement invitées à ces cours.

RETRAITES PERMEES AU COUVET DE MARIE-REPARATRICE

En décembre, il y aura 2 retraites fermées pour jeunes filles au couvent de Marie-Reparatrice, 1025 ouest, Mont-Sorrel, aux dates suivantes: du 5 au 8, prêchée par le R. P. Gérard Tremblay, S.J., et du 16 au 19 par le R. P. Paul Fortin, S.J. Inscriptions: DO. 0776.

Le cours public de cuisine bourgeoise, qui se donne le vendredi soir à 7 h. 30, à l'École d'Éducation Familiale et Sociale, 1215 est, boul. St-Joseph, comportera cette semaine un intéressant menu de réveillon de Noël. La table sera dressée.

Menu: Crème St-Germain — Petits bûchettes rôties au fromage — Pâté de foie gras à la parmesane — Salade en gelée — Sandwiches à l'œuf — Gâteau "Père Noël" — Meringue cuite — Bonbons au riz soufflé — Fruits glacés.

Dans ces maisons trop petites

Les grandes maisons ne sont plus de mode. Fréquemment on apprend la vente de tel ou tel hôtel particulier dont les propriétaires rêvent de se mettre en appartement comme tout le monde et de ne plus avoir à conduire des domestiques indisciplinés ou incompétents très souvent.

Parfois la raison est plus mélancolique. La famille élevée et dispersée, il ne reste que deux vieillards pour habiter des étages et des pièces immenses. Alors, la vente s'impose encore. Et ces anciennes maisons dont plusieurs sont fort belles deviennent des clubs, des restaurants ou des maisons de commerce.

Quant au logement courant pour le commun des mortels, on le bâtit de plus en plus exigu, avec équipement ultra-moderne de chauffage et d'éclairage, sans doute, mais où les habitants ont l'impression non seulement de se serrer les coudes, mais... de se piler sur les pieds. J'ai déjà vu de ces appartements modernes et ultra-chic qui, n'ayant pas de boiserie, n'avaient pas non plus de portes à l'intérieur, pas même aux garde-robes. C'est le comble de la bêtise... moderne.

Même s'il y a peu de personnes à habiter ensemble ces petites boîtes à logement, il n'y a, dans ces maisons de poupée, à peu près aucun moment de solitude possible, pourtant si nécessaire à la plupart des humains, quand ce ne serait que pour lire un livre d'étude, écrire une lettre ou simplement se retrouver avec soi-même. Ça fait tellement de bien parfois de retrouver un peu de silence et d'espace libre.

A part ça, il n'y a pas à dire, la race des collectionneurs va s'éteindre de plus en plus. C'est pourtant une belle occupation de l'esprit que les collections, quelles qu'elles soient.

Mais où mettre ces boîtes, ces cahiers, ces albums, ces cartables, quand ils commencent à être en nombre, que secrétaires, bibliothèques, casiers d'autres sortes sont remplis à capacité et que l'on a aucun grenier ni mansarde où chercher de l'espace vital? Et qu'il ne faut pas laisser traîner les choses? Toute maison bien tenue se refuse, comme de raison, à admettre les piles de scrapbooks qui s'offrent à la vue. Cela se comprend quand on a le sens de l'ordre. Le problème devient angoissant quand votre secrétaire, par exemple, n'en peut plus d'absorber des lettres, des lettres, des lettres. On ne brûle pas toutes les lettres que l'on reçoit, n'est-ce pas? Il en est de si intéressantes, si charmantes, à lire et à relire, surtout quand les années commencent à mettre leur long chemin entre les premières et le jour d'aujourd'hui... C'est vrai qu'il est presque aussi difficile de trouver du temps pour relire des vieilles lettres que de trouver de l'espace pour les caser. La vie est pleine de difficultés...

Les pauvres humains, qui n'ont pourtant qu'une vie à vivre, ont bien de la misère parfois à loger leur destin comme leurs petites affaires...

Heureusement qu'il y a les coeurs, dont certains sont à la mesure de la terre et du ciel, où mieux que dans les maisons et les secrétaires peuvent se loger les goûts d'art et de beauté et les souvenirs par-dessus le marché...

28-XI-46

Germaine BERNIER

La bénédiction de l'église Sainte-Odile à Paris

Devant une très nombreuse assistance, le 17 novembre dernier, l'église Ste-Odile, monument de la reconnaissance de la France à la fidélité de l'Alsace, a été solennellement bénie par le cardinal Suhard, archevêque de Paris, en présence de Mgr Weber, évêque de Strasbourg, de Mgr Touzé, auxiliaire du cardinal Suhard, et de Mgr Brunissel, supérieur du couvent de Ste-Odile.

Le Cardinal, à son arrivée, a fait le tour de l'église dans laquelle il a fait ensuite son entrée au chant des litanies des saints. Après l'aspersion des murs de l'église et de la crypte à l'eau bénite par le cardinal, Mgr Louit, plus connu sous le pseudonyme de l'écrivain Pierre L'Ermite, prêtre de Sa Sainteté, curé de St-François de Sales, a salué les prêtres présents, les représentants des ordres religieux et la délégation des Alsaciens en costumes; il a retracé l'histoire de la construction de l'église, dont il a expliqué le symbolisme, et a magnifié l'oeuvre de ses constructeurs. Il a exprimé l'espoir que dans un monde païen la nouvelle paroisse puisse aider utilement à la reconquête des âmes.

Répondant à Mgr Louit, le cardinal Suhard lui a adressé ses remerciements d'avoir ainsi fait connaître la Sainte-Odile à toutes les parties du monde et ajouté un fleuron à la couronne de cette province. "Sainte-Odile de Paris, a-t-il

affirmé, va devenir le centre de rencontre fraternelle, entre l'île de France et l'Alsace. Le prêtre a alors montré ce que la France doit à l'Alsace, "fidèle pour vivre et pour mourir", et ce que l'Alsace, en compensation, doit à la France. Il a terminé en souhaitant la bienvenue à Sainte-Odile parmi les saintes de Paris.

Après la bénédiction de l'église, une cérémonie réservée aux Alsaciens — plus d'un millier de personnes attendaient devant la nef — a eu lieu, au cours de laquelle Mgr Weber a exhorté les Alsaciens à demeurer fidèles à leurs vertus, à leurs traditions et à leur christianisme. Il a annoncé qu'une relique de la sainte alsacienne serait bientôt apportée d'Alsace à Reims, d'où les scouts de Paris l'amèneraient à la nouvelle église parisiennne.

La manécanterie des petits chanteurs de la paroisse de St-François de Sales prêtait son concours à cette cérémonie. Commencée le 24 mars 1935 et dédiée à la sainte patronne de l'Alsace et des aveugles, le nouveau sanctuaire parisien est déjà connu comme l'église de la Lumière à cause de l'harmonie colorée de ses verrières. De plus, en haut de son clocher de lignes très modernes qui mesure 72 mètres (c'est le plus élevé de Paris), brillera le soir très haut dans la nuit, un fanal symbolisant la lumière des quatre quartiers de la Ville Lumière. Ce clocher a été frappé par des canons antitanks lors des combats de la libération de Paris.

SAMEDI

Le "Devoir" commencera la publication d'un nouveau feuilleton:

"Canadiennes d'hier"

de Marie Bonenfant.

foi, font ainsi toujours! Et toujours nos maisons hospitalières s'ouvrent avec plaisir pour les recevoir.

C'était chez le père Amable Beaudet qu'elle descendait, et c'est là que je l'ai bien des fois écoutée. Elle est morte depuis longtemps la vieille conteuse naïve, et bien peu se souviennent d'elle aujourd'hui...

— Le loup-garou! le loup-garou! me criez-vous, ennuyés ou curieux. Franchement, je ne sais pas trop si je vais me rappeler la chose.

— Ha! bon! Geneviève commençait ainsi:

— Mes petits enfants, il faut aller à confesse et faire ses pâques. Celui qui est sept ans sans faire ses pâques "court" le loup-garou.

— Mais c'est-que qu'il y a des chrétiens qui restent sept ans sans communier à Pâques? disions-nous étonnés.

— Oui, il y en a malheureusement. Ils sont rares, mais il y en a. Et si le monde continue comme il est parti, dans cinquante ans, ça ne sera pas drôle. On ne rencontrera que des loup-garous, la nuit.

— Est-ce que c'est malin, un

C'est ce pauvre Hubert Beaudet, mort à l'autel, qui demandait cela d'un ton gouailleur. Et la vieille répondait:

— C'est effrayant. Ça ressemble à un autre loup, mais ce n'est pas pareil. Les yeux sont comme des charbons ardents, les poils sont raides, les oreilles se dressent comme des cornes, la queue est longue. Ils rôdent, cherchant qui les délivrera.

— Les délivrer? Comment?

— Il faut leur tirer du sang. Une goutte suffirait.

— Et si on tuait le loup-garou?

— On tuerait le chrétien.

— Pendant le jour, où se cachent-ils, les loup-garous? fit Eli-sée, le frère d'Hubert.

— Le jour, ils reprennent leur forme humaine. On ne les distingue point des autres hommes. Au premier coup de minuit la métamorphose commence, et elle dure jusqu'à la première blancheur de la "barre" du jour.

Ici, la conteuse crédule toussait, humait une prise, déplaçait son mouchoir de poche à grands errements

vainqueur. Puis elle reprenait sur un ton confidentiel:

— Firmin, mon frère, en a dévié un. Il y a plusieurs années de cela. Il a failli perdre connaissance. Il ne s'y attendait pas, et il croyait avoir devant lui un vrai loup des bois qui voulait le dévorer.

— Non! Pas possible! Vous vous moquez de nous!

— Satanpette! c'est la pure vérité. Demandez à Firmin. Vous ne croyez peut-être pas aujourd'hui, car vous êtes jeunes; mais vous grandirez, et alors vous comprendrez mieux les châtements du ciel.

Voici donc l'histoire du loup-garou délivré par Firmin, le frère de Geneviève.

II

Misael Loagneau, du Cap-Sorrel, et Catherine Miquelon, de chez nous, allaient contracter mariage. Le troisième ban venait d'être publié. Une connaissance qui s'était faite l'hiver précédent, à l'époque du carnaval. Les Miquelon étaient allés voir un de leurs parents, au

taient rencontrés là, en soirée. Ils avaient dansé ensemble, ensemble ils s'étaient assis à la table pour le réveillon.

Elle avait croqué, de ses belles dents blanches, la croûte dorée d'un pâté; il avait rempli son verre plus d'une fois, le gaillard, car il était noyé en diable.

Quand le père Miquelon atela pour s'en revenir, le lundi gras dans la réveillon, Misael, qui était fier de montrer son jeune cheval, son harnais blanc et sa carriole vernie de frais, proposa à Catherine de la reconduire chez elle. La jeune fille n'eut garde de refuser. Le "pont" était pris. Une glace vive et miroitante couvrait toute la largeur du fleuve, depuis la rivière Portneuf jusqu'à la Ferme.

Il fallait entendre le trot rapide des chevaux, et le chant des "lisses" d'acier sur la route sonore. Les "balises" de sapin fuyaient, deux par deux, comme si elles eussent été emportées par un torrent. Mais les jeunes gens ne regardaient guère la plaine nouvelle, et n'écoutaient guère la sonnerie des grelots de

le frimas léger qu'une buée froide attachait à leurs cils; ils écoutaient la voix suave qui montait du fond de leurs coeurs.

III

Les amours fidèles de Catherine et de Misael duraient depuis un an, et le mariage devait avoir lieu après le carême.

En ce temps-là, la carême était rude; l'abstinence et le jeûne recommençaient chaque jour...

Donc, le troisième ban venait d'être publié. Le "marie" était arrivé chez sa future, avec son garçon d'honneur, son père et plusieurs de ses amis. Chacun se disputait le plaisir de les héberger. C'était la veille du mariage, et il fallait fêter la "marie"...

Causerie au Jardin botanique

La division infirmière La Vallée de l'hôpital Saint-Jean, assistée, au Jardin botanique, ces jours derniers, à une conférence donnée par Mlle Gauvreau qui a intéressé tout l'auditoire, en illustrant sa causerie, de projections lumineuses. Le sujet traité: "Les fleurs dans la vie" était des plus charmants.

Mme E. Frigon, surintendante de la division, a dirigé un exercice de premiers secours, exécuté par Mme J. Boutet et Mlle E. Lamontagne. Mme M. Doualan a présenté et remercié la conférencière.

Contre la tuberculose. — La Fédération nationale des tuberculeux civils et militaires organise une grande campagne antituberculeuse à travers la France.

Pas trop tard...

Dans quatre semaines tout au plus, il faudra bien porter qui son manteau, qui son paletot de fourrure afin de se protéger contre les rigueurs de notre climat. Il n'est pas trop tard toutefois pour placer sa commande et donner ses mesures aux quartiers généraux du chat sauvage et autres belles fourrures, ainsi désignés pour la maison de fourrures J.-F. Reid. Un personnel nombreux, toujours à votre disposition, transformera en un manteau (ou paletot), mode en vogue, la fourrure de votre choix et que la maison Reid — aux milliers de dollars valant des plus belles fourrures qui soient — vous livrera à la date et au jour convenus. Prix et conditions de paiement sont accessibles à toutes les bourses chez J.-F. Reid, 14-7-3 Amherst.

Une résolution a été adoptée à l'unanimité pour condamner la fabrication et la vente des jouets du genre armes à feu, danger pour la formation morale et intellectuelle de la jeunesse.

Visite d'Indiens. — Un certain nombre d'hommes d'affaires de l'Inde qui possèdent des intérêts en Allemagne doivent bientôt visiter la zone d'occupation britannique.

Tél.: MA. 6719
Adjutor Bédard
Marchand de fourrures en gros
Assortiment complet de peaux de toutes sortes
230 St-Paul O., Montréal, 1, Qué.

FINAL

Les trois...

... derniers jours de notre vente mémorable de 69ème anniversaire.

Beauté et exclusivité en fourrures de qualité.

DU CHOIX — ENCORE DU CHOIX

MANTEAUX DE CHAT SAUVAGE	MANTEAUX DE SEAL FRANÇAIS
Peaux entières et peaux descendues. Chat sauvage argenté dans le groupe.	Lapin teint de marque "Eastern Special" ou "Feuille d'Erable".
\$155 à \$425	\$175 à \$259
MANTEAUX DE MOUTON PERSE	MANTEAUX DE SEAL HUDSON
Superbe assortiment comprenant tous les modèles les plus à la mode.	Rat musqué teint par Hollander. Assortiment de styles et grandeurs.
\$375 à \$975	\$435 à \$750
PALETOTS DE CHAT SAUVAGE	MANTEAUX DE RAT MUSQUE
Pour MESSIEURS. Tailles 38 à 44.	Tous les styles et toutes les tailles.
\$375 à \$650	Flancs de choix Des de choix \$465 \$545

Conditions: conformes aux ordonnances de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

3 modes d'achat

● Au comptant ● Mise de coté ● Plan budgétaire.

MAISON ESSENTIELLEMENT CANADIENNE-FRANÇAISE

FRANÇOIS DESJARDINS, Président.

DESJARDINS
Chas. Desjardins & Co., Limitée
1170, rue SAINT-DENIS

Le Loup-Garou

par Pamphile Le May

Si je mens, c'est d'après Geneviève Jambette.

Il y a "beau temps passé" depuis qu'elle nous faisait ses récits de loup-garou, de feux follets et de chasse-galerie. J'allais alors à "l'école de l'église", et je n'étais qu'un gamin espion qui faisait des niches à la destinée. A l'entrée de l'existence où je me trouvais placé, le regardais la vie par le gros bout de la lunette. Elle se perdait dans un lointain mystérieux. O la douce illusion!

(1) Extrait des Contes vrais. Publié avec la gracieuse permission de l'abbé Beauchemin, l'éc.

Je n'ai fait qu'un pas de l'enfance à la vieillesse. Le temps d'espérer en vain, d'aimer en fou, de rêver en poète et de souffrir en martyr. C'est tout. Mais il ne faut pas que je m'oublie à parler de moi; c'est du loup-garou à Geneviève Jambette que je dois vous entretenir aujourd'hui.

Pauvre Geneviève, elle était vieille déjà quand elle nous racontait ses histoires si vraies!

— Satanpette! disait-elle, c'est la pure vérité. Demandez à Firmin. Firmin, c'était son frère.

Elle demeurait à deux lieues de l'église, et pour ne pas manquer la messe, elle arrivait la veille des fêtes et des dimanches. Combien,

Marché inactif et faibles transactions en place locale

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été de 59,896 actions et de 107,933 actions minières, en comparaison de 51,393 actions et de 114,170 actions minières mardi dernier.

Ventes	Haut	Bas	Ventes	Haut	Bas	Ventes	Haut	Bas	Ventes	Haut	Bas
2005 Abitibi	17 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	15 1/2	14 1/2	15 1/2	14 1/2	13 1/2
21 Aluminat Co. pr.	29 1/2	28 1/2	29 1/2	28 1/2	27 1/2	28 1/2	27 1/2	26 1/2	27 1/2	26 1/2	25 1/2
123 Bathurst A	19 1/2	18 1/2	19 1/2	18 1/2	17 1/2	18 1/2	17 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	15 1/2
123 Bathurst B	19 1/2	18 1/2	19 1/2	18 1/2	17 1/2	18 1/2	17 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	15 1/2
71 Bell Telephone	17 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	15 1/2	14 1/2	15 1/2	14 1/2	13 1/2
4400 B.C. Forest Prods	3 1/2	3 1/4	3 1/2	3 1/4	3 1/4	3 1/2	3 1/4	3 1/4	3 1/2	3 1/4	3 1/4
403 B.C. Power A	20 1/2	19 1/2	20 1/2	19 1/2	18 1/2	19 1/2	18 1/2	17 1/2	18 1/2	17 1/2	16 1/2
105 Can. Cement pr.	31 1/2	30 1/2	31 1/2	30 1/2	29 1/2	30 1/2	29 1/2	28 1/2	29 1/2	28 1/2	27 1/2
2 C.I. Industries pld.	12 1/2	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4
21 Can. Steamship pld.	40 1/2	39 1/2	40 1/2	39 1/2	38 1/2	39 1/2	38 1/2	37 1/2	38 1/2	37 1/2	36 1/2
270 Can. Car	12 1/2	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4
308 Can. Celanese	14 1/2	14 1/4	14 1/2	14 1/4	14 1/4	14 1/2	14 1/4	14 1/4	14 1/2	14 1/4	14 1/4
400 Can. Ind. Alcoh. B	12 1/2	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4
110 Can. Oils	18 1/2	18 1/4	18 1/2	18 1/4	18 1/4	18 1/2	18 1/4	18 1/4	18 1/2	18 1/4	18 1/4
1000 Can. Pac. Ry.	12 1/2	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/4
1800 Can. Smelting	8 1/2	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/4
4445 Can. Sugar	17 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	15 1/2	14 1/2	15 1/2	14 1/2	13 1/2
2 Dom. Dairies	10 1/2	10 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4
1020 D. Steel & Coal B	13 1/2	13 1/4	13 1/2	13 1/4	13 1/4	13 1/2	13 1/4	13 1/4	13 1/2	13 1/4	13 1/4
35 Dom. Textile	17 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	15 1/2	14 1/2	15 1/2	14 1/2	13 1/2
123 Dryden	20 1/2	19 1/2	20 1/2	19 1/2	18 1/2	19 1/2	18 1/2	17 1/2	18 1/2	17 1/2	16 1/2
123 Eddy Paper A	20 1/2	19 1/2	20 1/2	19 1/2	18 1/2	19 1/2	18 1/2	17 1/2	18 1/2	17 1/2	16 1/2
25 Eng. Elec. B	25 1/2	24 1/2	25 1/2	24 1/2	23 1/2	24 1/2	23 1/2	22 1/2	23 1/2	22 1/2	21 1/2
25 Foundation Co.	25 1/2	24 1/2	25 1/2	24 1/2	23 1/2	24 1/2	23 1/2	22 1/2	23 1/2	22 1/2	21 1/2
50 Gaiwater	18 1/2	18 1/4	18 1/2	18 1/4	18 1/4	18 1/2	18 1/4	18 1/4	18 1/2	18 1/4	18 1/4
100 Gaiwater pld.	109 1/2	108 1/2	109 1/2	108 1/2	107 1/2	108 1/2	107 1/2	106 1/2	107 1/2	106 1/2	105 1/2
50 Gen. Bakeries	27 1/2	26 1/2	27 1/2	26 1/2	25 1/2	26 1/2	25 1/2	24 1/2	25 1/2	24 1/2	23 1/2
25 Howard Smith	42 1/2	41 1/2	42 1/2	41 1/2	40 1/2	41 1/2	40 1/2	39 1/2	40 1/2	39 1/2	38 1/2
72 Hudson Bay	42 1/2	41 1/2	42 1/2	41 1/2	40 1/2	41 1/2	40 1/2	39 1/2	40 1/2	39 1/2	38 1/2

LE CURB DE MONTREAL

Cotes à la fermeture des cours le 27 nov.

Ventes	Haut	Bas	Ventes	Haut	Bas	Ventes	Haut	Bas	Ventes	Haut	Bas
75 Bathurst B	17 1/2	16 1/2	17 1/2	16 1/2	15 1/2	16 1/2	15 1/2	14 1/2	15 1/2	14 1/2	13 1/2
430 Brown Co.	11 1/2	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 1/4
20 C.N. Pow. Bld.	11 1/2	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 1/4
165 Can. Gen. Inv.	15 1/2	15 1/4	15 1/2	15 1/4	15 1/4	15 1/2	15 1/4	15 1/4	15 1/2	15 1/4	15 1/4
123 Can. Indus.	20 1/2	19 1/2	20 1/2	19 1/2	18 1/2	19 1/2	18 1/2	17 1/2	18 1/2	17 1/2	16 1/2
825 C. Marconi	10 1/2	10 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4
4 Can. P. & P. Inv. Co.	200 1/2	199 1/2	200 1/2	199 1/2	198 1/2	199 1/2	198 1/2	197 1/2	198 1/2	197 1/2	196 1/2
10 Can. Vickers	30 1/2	29 1/2	30 1/2	29 1/2	28 1/2	29 1/2	28 1/2	27 1/2	28 1/2	27 1/2	26 1/2
825 C. West. Lumber	10 1/2	10 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4	10 1/2	10 1/4	10 1/4
35 Can. Westingh.	50 1/2	49 1/2	50 1/2	49 1/2	48 1/2	49 1/2	48 1/2	47 1/2	48 1/2	47 1/2	46 1/2
150 Can. Alcoh.	4 1/2	4 1/4	4 1/2	4 1/4	4 1/4	4 1/2	4 1/4	4 1/4	4 1/2	4 1/4	4 1/4
4445 Can. Paper	18 1/2	18 1/4	18 1/2	18 1/4	18 1/4	18 1/2	18 1/4	18 1/4	18 1/2	18 1/4	18 1/4
50 Dom. Woolens	14 1/2	14 1/4	14 1/2	14 1/4	14 1/4	14 1/2	14 1/4	14 1/4	14 1/2	14 1/4	14 1/4
460 Donnacoma	17 1/2	17 1/4	17 1/2	17 1/4	17 1/4	17 1/2	17 1/4	17 1/4	17 1/2	17 1/4	17 1/4
10 Federal Chalk pld.	11 1/2	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 1/4
260 Ford A	109 1/2	108 1/2	109 1/2	108 1/2	107 1/2	108 1/2	107 1/2	106 1/2	107 1/2	106 1/2	105 1/2
1080 Fraser	52 1/2	51 1/2	52 1/2	51 1/2	50 1/2	51 1/2	50 1/2	49 1/2	50 1/2	49 1/2	48 1/2
30 Hydro-Elect.	52 1/2	51 1/2	52 1/2	51 1/2	50 1/2	51 1/2	50 1/2	49 1/2	50 1/2	49 1/2	48 1/2
330 Massey-Harris pld.	25 1/2	24 1/2	25 1/2	24 1/2	23 1/2	24 1/2	23 1/2	22 1/2	23 1/2	22 1/2	21 1/2
750 M. & O. Paper	17 1/2	17 1/4	17 1/2	17 1/4	17 1/4	17 1/2	17 1/4	17 1/4	17 1/2	17 1/4	17 1/4
225 Ontario Cement	16 1/2	16 1/4	16 1/2	16 1/4	16 1/4	16 1/2	16 1/4	16 1/4	16 1/2	16 1/4	16 1/4
7 Que. P. & P. pld.	29 1/2	28 1/2	29 1/2	28 1/2	27 1/2	28 1/2	27 1/2	26 1/2	27 1/2	26 1/2	25 1/2

BOURSE DE TORONTO

Fermeture des cours le 27 novembre

	Haut Bas Term			Haut Bas Term			
Abitibi	17 1/2	16 1/2	17 1/2	Kayrand	10	10	10
Alger	21	21	21	Kerville	50	40	30
Ang. Can.	100	100	100	Kerr Add.	131 1/2	138 1/2	138 1/2
Anisey	14	13	13	Kilgus	140	140	140
Argus	7 1/2	7	7	Laguerre	34	33	34
Area	84	84	10 1/2	L. Dufrat	70	60	70
Arms	11	10 1/2	10 1/2	L. Dufrat	70	60	70
Arnt	19	18	18	L. Shore	144	144	144
Astoria	16 1/2	16 1/4	16 1/4	L. Shore	144	144	144
Athons	31	30	30	L. Shore	144	144	144
Audley	35	33	33	L. Shore	144	144	144
Aumag	72	71	71	L. Shore	144	144	144
Bagam	19	18	19	L. Shore	144	144	144
Basar	65	65	65	L. Shore	144	144	144
Beaulieu	38	37	37	L. Shore	144	144	144
Bevo	74	72	74	L. Shore	144	144	144
Bowling	72	69	70	L. Shore	144	144	144
Boyle	14	13	13	L. Shore	144	144	144
Bonnet	37	35	37	L. Shore	144	144	144
Boutelle	8 1/2	8 1/2	8 1/2	L. Shore	144	144	144
Boycon	12	11 1/2	11 1/2	L. Shore	144	144	144
Brailor	11 1/2	11 1/2	11 1/2	L. Shore	144	144	144
Brailor	23 1/2	22 1/2	23 1/2	L. Shore	144	144	144
B. & P. Pow. B.	3 1/2	3 1/2	3 1/2	L. Shore	144	144	144
Brit. Dom.	18	17	17	L. Shore	144	144	144
Brill Mill	3 1/2	3 1/2	3 1/2	L. Shore	144	144	144
Brewis	20 1/2	19 1/2	19 1/2	L. Shore	144	144	144
Buff. Ad.	123	120	123	L. Shore	144	144	144
Buff. Can.	18 1/2	18	18	L. Shore	144	144	144
Buff. R. L.	33 1/2	32	32	L. Shore	144	144	144
Calder	21	21	21	L. Shore	144	144	144
Calder	21	21	21	L. Shore	144	144	144
Calman	13	13	13	L. Shore	144	144	144
C. Alco	14 1/2	14 1/2	14 1/2	L. Shore	144	144	144
C. P. R.	13 1/2	13 1/2	13 1/2	L. Shore	144	144	144
Carib	270	265	270	L. Shore	144	144	144
Cas	18	18	18	L. Shore	144	144	144
Cham. For	45	45	45	L. Shore	144	144	144
Cham. Res	20	20	20	L. Shore	144	144	144
Chest	300	300	300	L. Shore	144	144	144
Chico	11	11	11	L. Shore	144	144	144
Cochoeno	205	201	205	L. Shore	144	144	144
Colomac	29	28	28 1/2	L. Shore	144	144	144
Colomac	29	28	28 1/2	L. Shore	144	144	144
Chick	24	24	24	L. Shore	144	144	144
Chimo	24	24	24	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110	105	105	L. Shore	144	144	144
Chon Beattie	110						



Jeudi, 28 novembre 1946

Programmes spéciaux

CBP, 2 h. 30 p.m. Chef-d'œuvre de la musique. La Symphonie no 2 en si mineur, de Borodine. Orchestre symphonique de Minneapolis. Direction, Dimitri Mitropoulos.

CBP, Émissions Radio-College. — 4 h. 30 p.m. De la Renaissance à la Révolution. Jean-Jacques Rousseau. La plus grande influence littéraire contemporaine. Auteur, Fulgence Chénier. 3 h. 45. Avez-vous lu? Cette émission consiste en un résumé ou en une étude de l'œuvre d'un auteur de très grande autorité. Jeudi soir, M. Louis Jules Bernard Gignac, ami des Dames du Sacré-Cœur au Sault-au-Récollet, et M. Pierre Ricour, historien.

CBP, 9 h. 30 p.m. Jules Kérier, ténor, membre du Trio Lyrique et du Quatuor Alouette et George Haddad, pianiste, se feront entendre par Radio-Canada. Ils joueront M. l'abbé Jules Bernard Gignac, ami des Dames du Sacré-Cœur au Sault-au-Récollet, et M. Pierre Ricour, historien.

Sommaire des postes locaux

CBP-680 kilocycles	11.30 Histoire de la musique.	CHLP-1490 kilocycles
6.00 Tran l'Introduit	12.00 Nouvelles	6.00 Radio-journal
6.15 Radio-journal	12.05 Pin des émissions	6.15 Météo
6.30 Sports	12.10 CKAC-730 kilocycles	6.30 Radio-annuaire
6.45 La revue de l'actualité	8.00 Les Mémoires du Dr. Lambert	6.45 Domains de la lutte
6.55 Cœur tout.	8.30 Le duel des époux.	6.50 Radio-annuaire
7.00 Un homme et son	8.45 Choses du temps.	7.00 Biographies d'artistes.
7.15 Météo	9.00 The Dick Haynes Show	7.30 Biographies d'artistes.
7.30 Théâtre chez nous.	9.30 On chante dans mon	7.40 Studios.
8.00 Les talents de chez	quartier.	7.45 Chose du temps.
8.30 La pulpe aux quatre	10.00 Orchestre	7.55 Calendrier sportif.
8.45 La revue de l'actualité	10.30 Compte rendu parlementaire.	8.00 Les Maîtres du com.
9.00 100 anniversaire de	10.45 Les nouvelles	8.30 Studio.
Radio-Canada.	11.00 Sports	8.45 Musique d'aujourd'hui.
9.30 Réclat.	11.15 Dansons.	8.50 Les marchands.
10.00 Radio-journal	11.30 Orchestre.	9.00 Orchestre
10.15 La vie halloenne.	11.45 Orchestre.	9.15 Temps présente.
10.30 Sorti la nuit.	12.00 Nouvelles	9.30 Heure de la danse.
11.00 Jazz	12.05 Orchestre	10.00 Le sport et soir.
11.10 Onérite	12.10 Nouvelles en primeur.	10.30 Nouvelles
11.30 Histoire de la musi-	1.05 Pin des émissions	11.00 Pin de l'émission
que.	1.30 CFCF-600 kilocycles	11.30 CFCF-600 kilocycles
12.00 Pin des émissions	6.00 The town crier.	6.00 Radio-journal
	6.15 Nouvelles	6.15 Météo
	6.30 Melodies	6.30 Radio-annuaire
	6.45 Orchestre	6.45 Domains de la lutte
	6.55 Cœur tout.	6.50 Radio-annuaire
	7.00 Sports	7.00 Biographies d'artistes.
	7.15 Météo	7.30 Biographies d'artistes.
	7.30 Théâtre chez nous.	7.40 Studios.
	8.00 Les talents de chez	7.45 Chose du temps.
	8.30 La pulpe aux quatre	7.55 Calendrier sportif.
	8.45 La revue de l'actualité	8.00 Les Maîtres du com.
	9.00 100 anniversaire de	8.30 Studio.
	Radio-Canada.	8.45 Musique d'aujourd'hui.
	9.30 Réclat.	8.50 Les marchands.
	10.00 Radio-journal	9.00 Orchestre
	10.15 La vie halloenne.	9.15 Temps présente.
	10.30 Sorti la nuit.	9.30 Heure de la danse.
	11.00 Jazz	10.00 Le sport et soir.
	11.10 Onérite	10.30 Nouvelles
	11.30 Histoire de la musi-	11.00 Pin de l'émission
	que.	11.30 CFCF-600 kilocycles
	12.00 Pin des émissions	6.00 Radio-journal
		6.15 Météo
		6.30 Radio-annuaire
		6.45 Domains de la lutte
		6.50 Radio-annuaire
		7.00 Biographies d'artistes.
		7.30 Biographies d'artistes.
		7.40 Studios.
		7.45 Chose du temps.
		7.55 Calendrier sportif.
		8.00 Les Maîtres du com.
		8.30 Studio.
		8.45 Musique d'aujourd'hui.
		8.50 Les marchands.
		9.00 Orchestre
		9.15 Temps présente.
		9.30 Heure de la danse.
		10.00 Le sport et soir.
		10.30 Nouvelles
		11.00 Pin de l'émission
		11.30 CFCF-600 kilocycles
		6.00 Radio-journal
		6.15 Météo
		6.30 Radio-annuaire
		6.45 Domains de la lutte
		6.50 Radio-annuaire
		7.00 Biographies d'artistes.
		7.30 Biographies d'artistes.
		7.40 Studios.
		7.45 Chose du temps.
		7.55 Calendrier sportif.
		8.00 Les Maîtres du com.
		8.30 Studio.
		8.45 Musique d'aujourd'hui.
		8.50 Les marchands.
		9.00 Orchestre
		9.15 Temps présente.
		9.30 Heure de la danse.
		10.00 Le sport et soir.
		10.30 Nouvelles
		11.00 Pin de l'émission
		11.30 CFCF-600 kilocycles

Vendredi, 29 novembre 1946

Sommaire des postes locaux

CBP-680 kilocycles	9.00 100 anniversaire de	5.15 Rhythm Ramblings.
6.00 Opéra du poste.	Radio-Canada.	5.30 Orchestre.
6.15 L'opéra de 4 sons	10.30 Histoire de la musique.	5.45 Orchestre.
6.30 Melodies	10.45 La revue de l'actualité	6.00 Le crieur.
6.45 Radio-journal	11.00 Musique des prairies.	6.15 Nouvelles.
6.55 Cœur tout.	11.30 Théâtre anglo.	6.30 Melodies.
7.00 Sports	11.45 Orchestre.	6.45 Pleasure Parade.
7.15 Météo	12.00 Pin des émissions	6.55 Musique de danse.
7.30 Théâtre chez nous.	1.05 Pin des émissions	7.00 Musique de danse.
8.00 Les talents de chez	1.30 CFCF-600 kilocycles	7.15 Frank et Peter Show.
8.30 La pulpe aux quatre	6.00 The town crier.	7.30 Orchestre.
8.45 La revue de l'actualité	6.15 Nouvelles	7.45 Rex Battle.
9.00 100 anniversaire de	6.30 Melodies	8.00 Orchestre.
Radio-Canada.	6.45 Orchestre	8.15 Heir Show.
9.30 Réclat.	6.55 Cœur tout.	8.30 Orchestre.
10.00 Radio-journal	7.00 Sports	8.45 Orchestre.
10.15 La vie halloenne.	7.15 Météo	8.55 Orchestre.
10.30 Sorti la nuit.	7.30 Théâtre chez nous.	9.00 Orchestre.
11.00 Jazz	8.00 Les talents de chez	9.15 Orchestre.
11.10 Onérite	8.30 La pulpe aux quatre	9.30 Orchestre.
11.30 Histoire de la musi-	8.45 La revue de l'actualité	9.45 Orchestre.
que.	9.00 100 anniversaire de	10.00 Orchestre.
12.00 Pin des émissions	Radio-Canada.	10.15 Orchestre.
	10.30 Histoire de la musique.	10.30 Orchestre.
	10.45 La revue de l'actualité	10.45 Orchestre.
	11.00 Musique des prairies.	10.55 Orchestre.
	11.30 Théâtre anglo.	11.05 Orchestre.
	11.45 Orchestre.	11.15 Orchestre.
	12.00 Pin des émissions	11.25 Orchestre.
	1.05 Pin des émissions	11.35 Orchestre.
	1.30 CFCF-600 kilocycles	11.45 Orchestre.
	6.00 The town crier.	11.55 Orchestre.
	6.15 Nouvelles	12.05 Orchestre.
	6.30 Melodies	12.15 Orchestre.
	6.45 Orchestre	12.25 Orchestre.
	6.55 Cœur tout.	12.35 Orchestre.
	7.00 Sports	12.45 Orchestre.
	7.15 Météo	12.55 Orchestre.
	7.30 Théâtre chez nous.	1.05 Orchestre.
	8.00 Les talents de chez	1.15 Orchestre.
	8.30 La pulpe aux quatre	1.25 Orchestre.
	8.45 La revue de l'actualité	1.35 Orchestre.
	9.00 100 anniversaire de	1.45 Orchestre.
	Radio-Canada.	1.55 Orchestre.
	9.30 Réclat.	2.05 Orchestre.
	10.00 Radio-journal	2.15 Orchestre.
	10.15 La vie halloenne.	2.25 Orchestre.
	10.30 Sorti la nuit.	2.35 Orchestre.
	11.00 Jazz	2.45 Orchestre.
	11.10 Onérite	2.55 Orchestre.
	11.30 Histoire de la musi-	3.05 Orchestre.
	que.	3.15 Orchestre.
	12.00 Pin des émissions	3.25 Orchestre.
		3.35 Orchestre.
		3.45 Orchestre.
		3.55 Orchestre.
		4.05 Orchestre.
		4.15 Orchestre.
		4.25 Orchestre.
		4.35 Orchestre.
		4.45 Orchestre.
		4.55 Orchestre.
		5.05 Orchestre.
		5.15 Orchestre.
		5.25 Orchestre.
		5.35 Orchestre.
		5.45 Orchestre.
		5.55 Orchestre.
		6.05 Orchestre.
		6.15 Orchestre.
		6.25 Orchestre.
		6.35 Orchestre.
		6.45 Orchestre.
		6.55 Orchestre.
		7.05 Orchestre.
		7.15 Orchestre.
		7.25 Orchestre.
		7.35 Orchestre.
		7.45 Orchestre.
		7.55 Orchestre.
		8.05 Orchestre.
		8.15 Orchestre.
		8.25 Orchestre.
		8.35 Orchestre.
		8.45 Orchestre.
		8.55 Orchestre.
		9.05 Orchestre.
		9.15 Orchestre.
		9.25 Orchestre.
		9.35 Orchestre.
		9.45 Orchestre.
		9.55 Orchestre.
		10.05 Orchestre.
		10.15 Orchestre.
		10.25 Orchestre.
		10.35 Orchestre.
		10.45 Orchestre.
		10.55 Orchestre.
		11.05 Orchestre.
		11.15 Orchestre.
		11.25 Orchestre.
		11.35 Orchestre.
		11.45 Orchestre.
		11.55 Orchestre.
		12.05 Orchestre.
		12.15 Orchestre.
		12.25 Orchestre.
		12.35 Orchestre.
		12.45 Orchestre.
		12.55 Orchestre.
		1.05 Orchestre.
		1.15 Orchestre.
		1.25 Orchestre.
		1.35 Orchestre.
		1.45 Orchestre.
		1.55 Orchestre.
		2.05 Orchestre.
		2.15 Orchestre.
		2.25 Orchestre.
		2.35 Orchestre.
		2.45 Orchestre.
		2.55 Orchestre.
		3.05 Orchestre.
		3.15 Orchestre.
		3.25 Orchestre.
		3.35 Orchestre.
		3.45 Orchestre.
		3.55 Orchestre.
		4.05 Orchestre.
		4.15 Orchestre.
		4.25 Orchestre.
		4.35 Orchestre.
		4.45 Orchestre.
		4.55 Orchestre.
		5.05 Orchestre.
		5.15 Orchestre.
		5.25 Orchestre.
		5.35 Orchestre.
		5.45 Orchestre.
		5.55 Orchestre.
		6.05 Orchestre.
		6.15 Orchestre.
		6.25 Orchestre.
		6.35 Orchestre.
		6.45 Orchestre.
		6.55 Orchestre.
		7.05 Orchestre.
		7.15 Orchestre.
		7.25 Orchestre.
		7.35 Orchestre.
		7.45 Orchestre.
		7.55 Orchestre.
		8.05 Orchestre.
		8.15 Orchestre.
		8.25 Orchestre.
		8.35 Orchestre.
		8.45 Orchestre.
		8.55 Orchestre.
		9.05 Orchestre.
		9.15 Orchestre.
		9.25 Orchestre.
		9.35 Orchestre.
		9.45 Orchestre.
		9.55 Orchestre.
		10.05 Orchestre.
		10.15 Orchestre.
		10.25 Orchestre.
		10.35 Orchestre.
		10.45 Orchestre.
		10.55 Orchestre.
		11.05 Orchestre.
		11.15 Orchestre.
		11.25 Orchestre.
		11.35 Orchestre.
		11.45 Orchestre.
		11.55 Orchestre.
		12.05 Orchestre.
		12.15 Orchestre.
		12.25 Orchestre.
		12.35 Orchestre.
		12.45 Orchestre.
		12.55 Orchestre.
		1.05 Orchestre.
		1.15 Orchestre.
		1.25 Orchestre.
		1.35 Orchestre.
		1.45 Orchestre.
		1.55 Orchestre.
		2.05 Orchestre.
		2.15 Orchestre.
		2.25 Orchestre.
		2.35 Orchestre.
		2.45 Orchestre.
		2.55 Orchestre.
		3.05 Orchestre.
		3.15 Orchestre.
		3.25 Orchestre.
		3.35 Orchestre.
		3.45 Orchestre.
		3.55 Orchestre.
		4.05 Orchestre.
		4.15 Orchestre.
		4.25 Orchestre.
		4.35 Orchestre.
		4.45 Orchestre.
		4.55 Orchestre.
		5.05 Orchestre.
		5.15 Orchestre.
		5.25 Orchestre.
		5.35 Orchestre.
		5.45 Orchestre.
		5.55 Orchestre.
		6.05 Orchestre.
		6.15 Orchestre.
		6.25 Orchestre.
		6.35 Orchestre.
		6.45 Orchestre.
		6.55 Orchestre.
		7.05 Orchestre.
		7.15 Orchestre.
		7.25 Orchestre.
		7.35 Orchestre.
		7.45 Orchestre.
		7.55 Orchestre.
		8.05 Orchestre.
		8.15 Orchestre.
		8.25 Orchestre.
		8.35 Orchestre.
		8.45 Orchestre.
		8.55 Orchestre.
		9.05 Orchestre.
		9.15 Orchestre.
		9.25 Orchestre.
		9.35 Orchestre.
		9.45 Orchestre.
		9.55 Orchestre.
		10.05 Orchestre.
		10.15 Orchestre.
		10.25 Orchestre.
		10.35 Orchestre.
		10.45 Orchestre.
		10.55 Orchestre.
		11.05 Orchestre.
		11.15 Orchestre.
		11.25 Orchestre.
		11.35 Orchestre.
		11.45 Orchestre.
		11.55 Orchestre.
		12.05 Orchestre.
		12.15 Orchestre.
		12.25 Orchestre.
		12.35 Orchestre.
		12.45 Orchestre.
		12.55 Orchestre.
		1.05 Orchestre.
		1.15 Orchestre.
		1.25 Orchestre.
		1.35 Orchestre.
		1.45 Orchestre.
		1.55 Orchestre.
		2.05 Orchestre.
		2.15 Orchestre.
		2.25 Orchestre.
		2.35 Orchestre.
		2.45 Orchestre.
		2.55 Orchestre.
		3.05 Orchestre.
		3.15 Orchestre.
		3.25 Orchestre.
		3.35 Orchestre.
		3.45 Orchestre.
		3.55 Orchestre.
		4.05 Orchestre.
		4.15 Orchestre.
		4.25 Orchestre.
		4.35 Orchestre.
		4.45 Orchestre.
		4.55 Orchestre.
		5.05 Orchestre.
		5.15 Orchestre.
		5.25 Orchestre.
		5.35 Orchestre.
		5.45 Orchestre.
		5.55 Orchestre.
		6.05 Orchestre.
		6.15 Orchestre.
		6.25 Orchestre.
		6.35 Orchestre.
		6.45 Orchestre.
		6.55 Orchestre.
		7.05 Orchestre.
		7.15 Orchestre.
		7.25 Orchestre.
		7.35 Orchestre.
		7.45 Orchestre.
		7.55 Orchestre.
		8.05 Orchestre.
		8.15 Orchestre.
		8.25 Orchestre.
		8.35 Orchestre.
		8.45 Orchestre.
		8.55 Orchestre.
		9.05 Orchestre.
		9.15 Orchestre.
		9.25 Orchestre.
		9.35 Orchestre.
		9.45 Orchestre.
		9.55 Orchest

A mon avis...

Tout récemment les officiels de la Fédération Canadienne de Boxe se réunissaient à Montréal pour faire le classement des boxeurs dans les différentes catégories et cette assemblée, qui a juridiction sur la boxe professionnelle dans tout le Dominion, a nommé ses champions et les aspirants les plus logiques dans les diverses catégories, mais dans les trois classes les titres sont restés vacants et c'est ces jours derniers que le président Frank Hogan a annoncé que la Fédération avait l'intention d'organiser des tournois pour décider des titres qui sont actuellement sans détenteurs.

L'idée de M. Frank Hogan mérite d'être mise de l'avant et la tenue de ces tournois ne manquera pas de susciter beaucoup d'intérêt et les promoteurs qui se chargeront de l'organisation de ces concours connaîtront sûrement des succès fort appréciables car les classes qui sont sans champions sont celles qui sont les plus populaires et qui réussissent à attirer les assistances les plus considérables.

En effet, les poids lourds, les milieux et les poids plume sont actuellement sans champion et avec des tournois bien organisés, par des promoteurs responsables, les candidats seraient nombreux et de tous les coins du pays nous viendrions des concurrents.

Pendant la durée de la guerre les athlètes étaient presque tous enrôlés dans les forces armées, excepté ceux qui étaient sous les poids réglementaires et si l'on a organisé des exhibitions dans les camps militaires, tant en Angleterre qu'ici au pays, nous n'avons pu avoir de véritables combats de championnat et c'est pourquoi la Fédération a décidé de plusieurs titres vacants.

La Fédération du président Hogan a fait preuve d'initiative en prenant cette décision mais cette association ne peut elle-même organiser ces combats et il faudra laisser le soin aux promoteurs de se lancer dans le mouvement qui recevra sûrement l'appui des fervents de la boxe et du sport en général.

Si la Fédération a songé à lancer l'idée il faut maintenant que d'autres prennent l'affaire en main et il conviendrait que les commissions de boxe des diverses provinces ou des différentes villes du Dominion acceptent de coopérer avec la Fédération et le temps est venu pour nos dirigeants de l'art pugilistique de faire quelque chose pour développer et populariser davantage ce sport.

Il nous semble que la Commission Athlétique de Montréal devrait prendre l'initiative d'une école de boxe dans la métropole canadienne afin de fournir l'occasion aux adeptes du "manly art" de se perfectionner et la seule façon d'atteindre le but visé serait d'encourager l'ouverture d'une école de boxe et l'engagement d'entraîneurs et d'instructeurs expérimentés.

Si nous tenons compte de la déclaration de M. Méthéne, vérificateur des finances de la métropole, faite récemment, la commission du président Fred Ducas a perdu près de \$20,000 en taxes au cours de la dernière année et nous croyons que sur ce montant pourrait être consacré une certaine somme pour subventionner les promoteurs d'une telle école.

L'on prétendrait peut-être que cette initiative doit être laissée à ceux qui organisent la boxe professionnelle, mais ce sont les promoteurs qui bénéficient des services des boxeurs qui fréquentent cette institution. Il ne faut pas que la Commission oublie que toutes les séances de boxe rapportent 5% sur les recettes et si l'on réussit à rendre ce sport plus populaire en présentant des pugilistes du calibre de championnat les revenus seront plus élevés et la part de la commission sera plus considérable.

Les boxeurs de marque sont plus rares à Montréal. Nous avons bien Danny Webb, Johnny Greco, Lew Alter, Dave Castilloux, Hubert Gagnier, mais nous devrions compter une vingtaine de bons pugilistes de notre ville et nous n'obtiendrions ce nombre qu'à la condition que ces pugilistes soient placés sous la direction d'instructeurs compétents. Le projet mérite considération, croyons-nous, et les membres de la Commission Athlétique devraient étudier la possibilité de lancer un tel mouvement.

X-E NARBONNE

Ils augmentent leur avance

Les Raiders de Sherbrooke ont augmenté leur avance sur la Ligue Provinciale de Hockey hier soir alors que les représentants de la Reine des Cantons de l'Est ont vaincu les Rapides de Lachine par le compte de 4 à 2 dans une joute disputée à l'Arena de Lachine devant une assistance considérable.

Webster, Ollie Carnegie, Morehouse et Hédouin ont enregistrent les buts des vainqueurs, tandis que Perron et Swede Paulsen furent les compteurs des Rapides. La joute fut très rapide et dénuée de rudesse.

Les Rapides prirent une avance de 1 à 0 dans l'engagement initial, mais la seconde période se termina au compte de 2 à 1 en faveur du Sherbrooke. Les visiteurs ajoutèrent deux autres buts à leur cote de buts pendant la période finale, tandis que les Rapides réussirent à déjouer Borefoot une fois.

SHERBROOKE: Borefoot; Gouppille et Deneault; Côté; Demers et Bastien; H. Carnegie, O. Carnegie, McIntyre, Arston, Perrault, McDougall, Morehouse et Webster.

LACHINE: Buis, Leclerc; défenses: McCurry et Hamel; centre: Morin; ailes: Ramsay et Gardner. Sub. Maher, Costigan, Paulsen, Vinet, Brown, Perron.

Arbitres: Munday et Ménard. Sommaire: Première période 1. Lachine, Paulsen (Maher) 19.15 Punitions: Deneault.

Le Canadien et les Leafs sont égaux en 1ère place

Billy Reay s'est distingué contre Détroit

Détroit, 28. — Le Canadien est monté en première place avec les Leafs de Toronto car hier soir le Bleu Blanc Rouge a vaincu les Ailes Rouges de Détroit pendant que le club de Happy Day était défait par les Eperviers de Chicago. Le Tricolore eut raison des hommes de Jack Adams par le compte de 6 à 1 pour se mettre sur un pied d'égalité avec les Leafs de Connie Smythe pour la première position de la Ligue Nationale de Hockey du président Clarence Campbell. C'était la première victoire du Canadien à Détroit depuis le 4 février 1945 et cette victoire fut grandement honorée au Bleu Blanc Rouge qui s'est révélé supérieur aux locaux dans la joute d'hier alors que la patinoire locale était remplie à pleine capacité.

Billy Reay fut sans contredit l'étoile de la joute et la grande vedette du Canadien car ce joueur de centre a pu exécuter le tour du chapeau en enregistrant trois points y compris celui qui a brisé l'égalité après que les deux clubs eurent joué à chance égale dans les deux premières périodes. Reay fut bien secondé par Léo Gravelle, une recrue du Bleu Blanc Rouge qui est en train de devenir l'un des plus brillants joueurs de la Ligue Nationale. Gravelle a obtenu un point et deux assistances, hier soir pendant que Toe Blake et Maurice Richard furent les autres joueurs visiteurs à prendre l'un l'autre en défaut et assurer le triomphe des champions de l'an dernier.

Cette joute, dénuée de rudesse, deux punitions seulement étant infligées durant toute la joute, a débuté tout comme si les Canadiens ne parviendraient pas encore à secouer la malchance qui s'est toujours acharnée à eux dans la ville de l'automobile, car le capitaine Toe Blake donna l'avantage aux Ailes Rouges en déjouant Bill Durnan sur des passes de Ted Lindsay et Gordie Howe, moins de six minutes après le début de l'engagement.

Les Canadiens ne furent toutefois pas lent à revenir à la charge car 34 secondes plus tard, Maurice Richard égalisa le compte sur une belle série de passes avec ses deux coéquipiers, Elmer Lach et Toe Blake.

La deuxième période n'apporta aucun changement dans le pointage et les partisans des Ailes Rouges encourageaient leurs favoris à la victoire.

Il y avait toutefois un peu plus de deux minutes que la dernière période était commencée lorsque Billy Reay ouvrit l'offensive victorieuse des Canadiens en comptant le deuxième point du Tricolore sur une passe de George Allen. Sept minutes plus tard, Léo Gravelle portait le score à 3 à 1 avec l'aide de Reay, puis 33 secondes plus tard, ces deux joueurs renversèrent les rôles, Reay comptant sur une passe de Gravelle. Il ne fallut que trois autres minutes aux Canadiens pour porter le compte à 5 à 1, Toe Blake comptant cette fois avec l'aide de Richard, pendant qu'un peu plus d'une minute et demie avant la fin, Billy Reay enregistrait son troisième but de la joute, encore aidé de Léo Gravelle.

DÉTROIT: Lumley; Stewart et Newbury; Taylor; Brown et Brunette; Jackson, Lindsay, Conacher, Gauthier, Abel, Lindsay, Couture, Howe, Douglas et McCaig.

CANADIEN: Buis, Durnan; défenses: Bouchard et Beaudry; centre: Reay; ailes: Gravelle et Allen. Sub.: Lamoureux, Lach, Blake, Richard, Léger, Filion, Chamberlain, Peters, Mossell.

Arbitre: George Gravel; juges des buts: Douglas Young et S. McCabe. Sommaire: Première période 1. Détroit, Abel 5.37 2. Canadien, Richard 6.11 (Lach et Blake)

Deuxième période 3. Canadien, Reay (Allen) 2.03 4. Canadien, Gravelle (Reay) 9.22 5. Canadien, Reay (Gravelle) 9.53 6. Canadien, Blake (Richard) 12.32 7. Canadien, Reay (Gravelle) 18.24 Aucune punition.

Debut de Brébeuf dans l'Intercollegiale L'entrée du collège Jean-de-Brébeuf dans le circuit de l'Intercollegiale souleva bien des commentaires, mais à mesure que la date d'ouverture approche, plusieurs opinent que Brébeuf sera, cette année, l'équipe à battre, vu la jeunesse, la rapidité et le remarquable jeu d'ensemble de ses joueurs. Brébeuf a, l'an dernier, remporté des victoires importantes sur le Verdun Jr. sur le Laval. Mais, par ailleurs, le Brébeuf de cette année sera privé des services de quelques uns des joueurs qui lui ont valu ces triomphes. Six réguliers de l'an dernier ne figurent plus sur l'équipe: Georges O'Donoghue, Fernand Saint-Vincent, Jean Têtu, Denis et Jean-Paul Lazure et Philippe Landeau. Avec le départ de ces vétérans, dans l'obligation de reconstruire une équipe nouvelle, que feront ces jeunes? Sauront-ils tenir tête aux équipes plus expérimentées et plus lourdes du Mont-Saint-Louis, du Saint-Marie, du Notre-Dame, du Laval et du Saint-Laurent? La direction de l'équipe est des plus optimistes à ce sujet. Brébeuf, qui compte plus de six cents élèves, fournit chaque année tout un choix de recrues qui ne demandent pas mieux que de graduer avec l'équipe senior. Inutile de dire que ces recrues feront tout leur possible pour se mériter un poste régulier sur la grande équipe de leur collège. Depuis la mesure que la glace de l'arena assidûment sur la glace de l'arena de Lachine, travaillant constamment le fini dans le jeu de passes et la rapidité sur l'offensive. Ce sont là deux atouts précieux sur lesquels les collègiens de la Côte-des-Neiges comptent pour mater leurs adversaires. On sera à même de constater la réussite de ces stratégies quand l'équipe de Brébeuf se mesurera aux champions de l'Intercollegiale le 3 décembre, à Lachine.

Les Rangers sont vaincus par le Boston

Boston, 28. — Dit Clapper avait repris sa position sur l'alignement des Bruins de Boston hier soir alors que le club d'Arthur Ross recevait la visite des Rangers de New-York et le club local a pu l'emporter sur les protégés de Frank Boucher par le compte de 5 à 2 et par cette victoire les Bostoniens ont pu rester seuls en troisième place dans la course au championnat de la Ligue Nationale puisque les Ailes Rouges de Détroit ont subi un échec aux mains du Canadien.

Les vétérans Bill Cowley et Bobby Bauer furent sûrement les étoiles des vainqueurs en enregistrant deux buts chacun, tandis que Woody Dumart fut le seul autre Bostonien capable de prendre Raynor en défaut. Dénuée de rudesse, la joute fut très excitante. Seulement deux punitions furent décernées durant les hostilités, Russell et Alf. Pyke enregistrèrent les buts du club pilonné par Frank Boucher.

Le vétérinaire instructeur des vainqueurs, Dit Clapper, a surpris plus d'un amateur en changeant les patins pour évoluer à la ligne bleue. New-Yorkais ouvrirent le pointage quand Russell déjoua Brimsek après 5 minutes de jeu dans la période initiale, mais des buts de Cowley et Dumart donnèrent une avance de 2 à 1 aux Bruins à la fin de cet engagement. Deux buts de Bauer et un autre de Cowley portèrent le compte 5 à 1 à la fin de la seconde reprise, Pike déjoua Brimsek dans la période finale pour compléter le pointage des New-Yorkais.

Alignement des équipes: Boston: — Buts: Brimsek; Défenses: Egan, Pratt; centre: Schmidt; ailes: Bauer, Dumart; Subs.: Callinger, Guidolin, Carveth, Clapper, Henderson, Cowley, Grosso, Reardon, Shill, Smith.

Rangers: — Buts: Rayner; défenses: Colville, Juzda; centre: Laprade; ailes: Warkick, Leswick; Subs.: Pike, Cooper, Hextall, Moe, Laycoe, Demarco, Russell, Church, Bell, Trudel.

Arbitre: George Hayes; juges des buts: Ray Gelliffe et Herb Gallagher. Première période 1. Rangers: Russell (Gardner) 5.48 2. Boston, Cowley (Reardon) 5.18 3. Boston, Dumart (Schmidt) 17.23 Punitions: aucune

Deuxième période 4. Boston, Cowley (Smith) 7.56 5. Boston, Bauer (Schmidt) 9.54 6. Boston, Bauer (Dumart) 16.18 Punitions: aucune

Troisième période 7. Rangers, Pike (Demarco, Cooper) 6.23 Punitions: Schmidt, Henderson.

Les Cyclones sont déclassés

Deux joutes furent disputées hier soir, à l'Auditorium de Verdun, dans les séries de la Ligue Junior, mais ces rencontres n'ont apporté aucun changement dans la course au championnat si ce n'est que les Leafs de Verdun ont pu se mettre sur un pied d'égalité avec le Royal pour la troisième position. Dans la première partie à l'affiche, les Leafs ont complètement déclassé les Cyclones, les vaincant, en leur infligeant un blanchissage par le compte de 9 à 0 pendant que dans la finale les clubs Wing Wheelers et Concordia durent se contenter d'un résultat nul de 4 à 4.

Cyclones — Buts: Worsley; défenses: Ste-Marie, Labossière; centre: Denis; ailes: S. Domingue, R. Domingue; Subs.: Gagné, Cantara, Cadieux, Chevalier, Grégoire, Latour, Lapointe.

Maple Leafs — Buts: Pelletier; défenses: Limoges, R. Léger; centre: Jodoin; ailes: Cabana, Gagnon; Subs.: McArde, Biggs, Read, G. Léger, Roy, Perron, Proulx, McKissock, Martel.

Première période 1. Maple Leafs: Jodoin (Gagnon) 2.25 2. Maple Leafs: Limoges (Biggs, Read) 7.45 3. Maple Leafs: G. Léger (R. Léger) 9.55 4. Maple Leafs: Roy (G. Léger) 11.30 Punition: Cadieux

Deuxième période 5. Maple Leafs: Roy 14.00 6. Maple Leafs: McArde (Read) 18.08 Punitions: R. Léger, Gagné, Biggs, Cabana (10 min. insubordination), Gagnon (10 min. insubordination et match).

Troisième période 7. Maple Leafs: Lomogues (McKissock, G. Léger) 3.10 8. Maple Leafs: Limoges (Cabana) 10.10 9. Maple Leafs: Read (Biggs) 15.52 Punitions: R. Domingue, Biggs (majeure), Ste-Marie (majeure).

Les Eperviers ont eu raison des Torontois

Chicago, 28. — Les Eperviers de Chicago avaient l'avantage de jouer sur leur propre glace hier soir dans une joute de la Ligue Nationale de Hockey, et les joueurs de Johnny Gottselig ont tiré profit de cette circonstance et infligé une défaite aux Leafs de Toronto par 5 à 2, et comme le Canadien a gagné à Détroit les Torontois partagent aujourd'hui la première position avec le club montrealais.

Après avoir subi trois défaites consécutives Johnny Gottselig avait changé son alignement, envoyant un joueur à Kansas City, en obtenant un autre, et reformant sa première ligne. Il envoya Mosenko, le meilleur compte de l'an dernier, à la deuxième ligne pour le remplacer par Alex. Kaleta.

Les Eperviers ont continuellement forcé le jeu et la tenue sensationnelle de Turk Broda dans les filets, le résultat aurait tout probablement été beaucoup plus élevé. Chicago prit une avance de 3-1 à la première période et ajouta un point à chacune des deux autres périodes.

La joute a été marquée d'une bataille féroce entre Ezinicki, des Leafs, et Leo Reize, à la 3e période. Reize regut une majeure, Ezinicki une mineure, une double majeure et une punition d'inconduite.

Les Eperviers prirent les devants en moins de 2 minutes alors que Gee compta sur des passes de Plude et d'Horek. Mosenko porta cette avance à 3 à 0 minutes plus tard sur des passes de Clint et de Hamill, puis Doug Bentley porta l'avance à 3 à 0 sur une passe de Kaleta avant que Kennedy n'enregistre le 1er point des Leafs sur une passe de Meeker.

Kaleta compta à son tour à la 2e période sur des passes de Vares et Max Bentley, puis 3 minutes plus tard sur des passes de Clint et de Hamill, puis Doug Bentley porta l'avance à 5 à 1 avant que Poile ne complète le pointage des Leafs, 2 minutes avant la fin, sur une passe de Gaye Stewart.

Alignement des équipes: TORONTO. Buts: Broda; défenses: Morkson et Thomson; centre: Kennedy; ailes: Lynn et Meeker. Subs.: Goldham, Stanowski, Metz, Poile, Apps, Ezinicki, Stewart, Klukay, Boesch, Taylor.

CHICAGO. Buts: Bibeault; défenses: Mariucci et Reize; centre: M. Bentley; ailes: D. Bentley et Kaleta. Subs.: Smith, Gee, Mosenko, Blade, Hamill, Vares, Gadsby, Jackson, Horek.

Arbitres: Clancy, March et Babcock. Première période 1. Chicago: Blade-Horek 1.44 2. Chicago: Mosenko 4.42 (Smith, Hamill) 3. Chicago: D. Bentley 5.51 (Kaleta)

Deuxième période 4. Toronto: Kennedy-Meeker 16.24 Pun.: Mariucci, Poile, M. Bentley, Goldham.

Troisième période 5. Chicago: Kaleta 18.36 (Vares, M. Bentley) Pun.: Lynn, Mariucci.

6. Chicago: Smith 16.41 (Mosenko, Hamill) 7. Toronto: Poile-Stewart 17.31 Pun.: Ezinicki (une mineure et deux majeures, une de mauvaise conduite), Reize (deux majeures et une mineure).

Arbitres: Clancy, March et Babcock. Première période 1. Chicago: Blade-Horek 1.44 2. Chicago: Mosenko 4.42 (Smith, Hamill) 3. Chicago: D. Bentley 5.51 (Kaleta)

Deuxième période 4. Toronto: Kennedy-Meeker 16.24 Pun.: Mariucci, Poile, M. Bentley, Goldham.

Troisième période 5. Chicago: Kaleta 18.36 (Vares, M. Bentley) Pun.: Lynn, Mariucci.

6. Chicago: Smith 16.41 (Mosenko, Hamill) 7. Toronto: Poile-Stewart 17.31 Pun.: Ezinicki (une mineure et deux majeures, une de mauvaise conduite), Reize (deux majeures et une mineure).

Les Cataractes l'emportent par 3 à 1

Shawinigan-les-Chutes, 28. — Les Cataractes de Shawinigan ont causé une véritable surprise hier soir dans les séries de la Ligue Senior de Québec lorsque les joueurs locaux infligèrent un échec aux Royals de Frank Carlin, les meneurs du circuit Slater.

Les Cataractes l'emportèrent sur l'équipe montrealaise par le résultat de 3 à 1 après une lutte très intéressante et contestée.

Maloney, acquis des Volants de Hull dernièrement, a dirigé l'offensive des vainqueurs avec un but et 2 assistances; Dewey et Aubuchon ont été les autres compteurs des Cataractes, J.-C. Choupeau a été le seul joueur du Royal à déjouer Cotnoir.

Alignement des équipes: Les joueurs de Robert Hébert ont joué de toute beauté particulièrement sur la défensive. Bennett, Bergeron et Théberge ont accordé une belle protection à Cotnoir qui s'est surpassé dans ses filets.

Première période 1. Shawinigan: Aubuchon (Dewey, Maloney) 6.14 Punition: Plamondon.

Deuxième période 2. Royal: Campeau (Locas) 13.56 3. Shawinigan: Dewey (Théberge, Maloney) 16.25 Punitions: Foster, Maloney, Laforce.

Troisième période 4. Shawinigan: Maloney (Campbell, Foster) 10.00 Punitions: Riopelle, Harvey 2, Filion, Bergeron, Murray.

Les amateurs qui suivent régulièrement les parties de la Ligue Senior de Québec auront l'occasion d'assister à des joutes intéressantes ce soir dans le circuit du président George Slater car, au Forum, le Royal de Frank Carlin recevra la visite des Cataractes par lesquels ils ont été battus hier soir.

Shawinigan-les-Chutes, et inutile de dire que les meneurs de la ligue tenteront de prendre leur revanche car ils tiennent à conserver la première place et il est probable que Carlin fera certains changements sur son alignement pour la joute de ce soir. Dans l'autre partie à l'affiche, les As de Québec se rendront à Val-d'Or pour y disputer la victoire aux Braves de Lucien Leclerc et c'est un autre beau duel sportif en perspective.

L'équipe de Robert Hébert aligne un meilleur alignement qu'il a eu début de la saison puisqu'il a été renforcé par l'acquisition de trois joueurs qui porteront les couleurs des Cataractes de Hull au début de la saison. Nous voulons parler de Hal Dewey, Pat Maloney et Kenzie Campbell. Ce dernier a également porté les couleurs des Royals dans une couple de joutes cette saison et il est de bon calibre. Dewey est un vétéran toujours très utile tandis que Maloney est un jeune qui promet beaucoup.

On reverra plus avec plaisir les excellents porte-couleurs des Cataractes qui sont le gardien de buts Cotnoir, les joueurs de défense Bergeron, Théberge, Murray et Bennett, ainsi que les avant-filions, frère de Bob, Aubuchon, le franc tireur Kosick, le rugueux J. Carthy, le bandier Chénier, Gravel et quelques autres. Tous ces athlètes feront l'impossible pour conduire leur équipe à la victoire.

Chef des Royals on voudra l'emporter non seulement pour venger l'échec subi hier soir mais surtout pour plaire aux amateurs, car le Royal en sera à sa dernière partie en 3 semaines au Forum. En effet, les gars de Carlin ne reviendront en lice au Forum que le jeudi 19 décembre prochain après la joute de ce soir. On comprendra que cette absence plutôt longue sera forcée par la venue au Forum des Ice Capades, qui tiendront l'affiche à l'Amphithéâtre de la rue Sainte-Catherine jusqu'au 7 au 16 décembre inclusivement. Les McNeil, Harvey, Laforce, Campeau, Plamondon, Casavant, Morin, Locas, Pépin et autres joueurs des Royals voudront faire mieux qu'hier soir contre le Shawinigan.

Le St-François-Xavier en première position Contrairement à ce qui a été annoncé dans les journaux au commencement de la semaine le St-François-Xavier est toujours en 1ère position, à égalité avec les Wing Wheelers. Le Saint-Paul a remporté sa 1ère victoire lundi dernier car il avait subi une défaite aux mains du Saint-François-Xavier le lundi précédent. Le St-François-Xavier est déterminé à prendre les devants dès lundi prochain en s'alignant les Wings Wheelers alors que le St-François, à la 2e partie, fera face aux Cyclones de Verdun, alors qu'à la 1ère partie les Wings Wheelers feront face au St-Paul. L'entraîneur du St-François, Louis "Ti-Bé" Brossard, mérite de sincères félicitations pour le brillant travail accompli auprès de ses joueurs, il s'est su faire aimer de tous. Les joueurs et supporters du St-François profitent de l'occasion pour souhaiter prompt rétablissement à l'un de leurs directeurs, François Vincent, au lit depuis une semaine.

Voici le classement: J. G. P. N. P. C. Pts Saint-Frs-Xavier 2 1 0 1 3 Wing Wheelers 2 1 0 1 3 Cyclones de Verdun 1 0 0 2 Saint-Paul 2 1 1 0 2

Les activités sportives à la palestrestre

Les membres de la section de natation présenteront ce soir, à 8 heures, dans la magnifique piscine de la Palestrestre nationale une démonstration de natation exécutée par les élèves d'Hélène Lortie et Louis Choquette.

Cet événement fait partie de la semaine de l'activité au National et marquera l'ouverture officielle de la piscine qui a subi une grande rénovation; parmi les améliorations apportées à ce département, mentionnons le nouveau système de purification connu sous le nom d'hydrozone. Le National est le seul club en Amérique à bénéficier de cette installation qui purifie l'eau dans une proportion de 100% et le rend d'une limpidité parfaite; elle n'irrite pas les muqueuses ni les paupières; avec cette nouvelle installation, l'eau de la piscine est filtrée trois fois par jour.

Le public montrealais est cordialement invité à venir à la Palestrestre nationale pour se rendre compte de cet avantage. Les membres du National, en plus de bénéficier de cet avantage, ont aussi deux excellents instructeurs qui ont la direction de ce département, Mlle Hélène Lortie et M. Louis Choquette sont deux diplômés de la Société Royale de Sauvetage; ils sont aussi des instructeurs qualifiés du cours de natation et de sécurité aquatique de la Croix-Rouge.

Le programme y est varié; en plus d'enseigner la natation, nos instructeurs entraînent leurs élèves pour les concours à la nage et pour les concours de plongeurs et de nage scientifique; ils enseignent aussi le sauvetage et, chez les jeunes gens, le polo aquatique connaît un développement encourageant et tout à l'honneur de M. Louis Choquette.

ESCRIME Demain soir, le 29 novembre, Robert Desjarlais présentera un groupe mixte d'escrimeurs dans des démonstrations de fleuret, de sabre et d'épée.

POIDS ET HALTERES Lionel St-Jean présentera, ce soir, une série de poids et haltères; à cette occasion le club National renverra le club Villard; quelques élèves de M. St-Jean donneront des exhibitions d'équilibre.

Parmi les exhibitionnistes du club Villard, il y aura le directeur de ce club, MM. Fernand Gingras, Paul Léveillé, A. Bellefleur et deux autres leurs novices. Le club National sera représenté par Raymond Lanthier, Gilbert Lévesque, Wilfrid Thérien, René Lake et Allan Pavo.

Plusieurs des joueurs de ces deux clubs se font la lutte depuis presque deux ans dans des tournois locaux. Fernand Gingras a déjà gagné le tournoi novices 1945 et le tournoi senior Montréal. Il aura pour adversaire Raymond Lanthier qui a déjà gagné le tournoi provincial provincial de 1945 et celui du senior Montréal dans la classe poids coq; il a maintenant augmenté son poids et se trouvera dans la classe poids plume, soit la même classe que celle de Gingras, A. Bellefleur et Gilbert Lévesque sont déjà arrivés premier et deuxième dans la classe des poids plume au tournoi Montréal pour novices, en 1946, avec quelques livres de différence dans leurs poids totaux. La lutte sera serrée entre Paul Léveillé et René Lake. Ce dernier a accompli autant que Léveillé, en pesant quelques livres de plus, au tournoi de Montréal pour novices, en 1946, et n'a perdu que par 10 livres contre Léveillé, lorsque celui-ci gagna le tournoi Montréal senior.

BAILLON VOLANT La section de ballon volant présentera un programme intéressant, à l'occasion de la semaine de l'activité du National, Jacqueline Marchand et Martin Richer, les instructeurs de cette section, aligneront des équipes formées de joueurs expérimentés.

CYCLISME Louis Quilicot et Emile Miron ont présenté René Paquin, Bob Lacourse et Laurent Tessier dans un exercice de bicyclette sur rouleau, hier soir, à la Palestrestre nationale.

Nouveaux records à Rockingham Park Salem, 27. — Lou Smith, un officier du New Hampshire Jockey Club, a annoncé qu'on avait réalisé un joli montant de plus de \$150,000 pour fins de charité durant la semaine de courses de six matinales offertes à la piste Rockingham la semaine dernière.

L'assistance totale pour les 66 jours de courses offerts à la piste Rockingham durant 1946 a été de \$15,147 personnes tandis que le total d'argent parié fut de \$36,226,959. Il s'agit de deux nouveaux records pour cette piste du New Hampshire.

K. O. Koverly perd contre Lou Thesz

Lou Thesz, l'artiste du coup de savate, a pu conserver son titre hier soir alors qu'il était appelé à défendre sa couronne contre K. O. Koverly, car le champion a pris deux chutes consécutives contre son rival et du commencement à la fin Thesz s'est révélé supérieur à son adversaire malgré la rudesse de ce dernier.

Le match fut fertile en émotions et la foule fut constamment tenue en haleine. Le monarque des poids lourds a fait preuve d'un véritable courage contre un gladiateur reconnu comme un vilain du matelas. Grâce à sa science, Thesz eut raison de la brutalité excessive de l'aspirant au titre mondial.

Une couple de savates appliquées avec habileté et une série de coups d'Arpin accordèrent les honneurs du premier engagement au champion après 45 minutes de bataille acharnée. Dans la seconde reprise Koverly tenta l'impossible pour égaliser les chances. Toutefois, ses efforts redoublés furent anéantis par la rapidité de son rival. Thesz fut vraiment à la hauteur de sa position dans cet engagement et à maintes reprises il sut remettre la monnaie de la pièce au bouillant Koverly qui abusait de rudesse, malgré les multiples avertissements de l'officiel.

Une couple de coups d'avant-bras servis avec puissance ébranlèrent le champion, mais ce dernier revint immédiatement à la charge pour appliquer une douloureuse clef de bras à Koverly. Finalement, après 3.10 minutes d'hostilités, Thesz profita d'une ouverture pour saisir son rival et le jeter rudement sur le tapis. Pratiquement impuissant Koverly fut ensuite une proie facile pour le détenteur de la couronne.

Dans la rencontre semi-finale au programme, le jeune Laurent Moquin impressionna grandement l'assistance en triomphant du rude Herr Fred Von Schacht, quand ce dernier fut déqualifié pour abus de rudesse. Moquin fut vraiment rapide dans ce match et grâce à cet atout il évita habilement la redoutable prise du "cobra" de l'Américain-Allemand.

Joe "Jumping" Savoldi l'emporta sur Bob "Rebel" Russell dans le spécial, tandis que Buil Curry et Cowboy Len Hughes annulèrent dans la préliminaire.

Maurice Richard fait un gain Maurice Richard a fait un léger gain hier dans la course au championnat individuel de la Ligue Nationale de Hockey car cet allier du Canadien a réussi à compter un point dans la joute à Détroit contre que Bill Taylor, des Ailes Rouges, était tenu en respect. Taylor n'a plus qu'une avance de trois points sur le porte-couleurs du Bleu Blanc Rouge car le joueur du Détroit a 22 points à son crédit pendant que Richard vient immédiatement après avec un total de 19, dont 12 buts et 7 assistances.

Voici le classement des meilleurs compteurs du circuit Campbell à date:

B. A. Pts Taylor, Détroit 7 15 22 Richard, Canadien 12 7 19 Abel, Détroit 11 6 17 Kennedy, Toronto 9 8 17 Conacher, Détroit 8 9 17 Bauer, Boston 10 5 15 Hamill, Chicago 8 7 15 Schmidt, Boston 7 8 15 M. Bentley, Chicago 6 9 15 Reay, Canadien 6 9 15

Montres brisées malicieusement Deux grandes montres d'établissements commerciaux ont été brisées, rue St-Jacques, et la police est portée à croire qu'il s'agit là de l'oeuvre d'un malin.

A 2033 rue St-Jacques, où se trouvent situés les bureaux de l'imprimerie Simplex, une grande vitre de 66 par 95 pouces a été brisée. Il en a été de même à la "Lapostolle Tobacco Shop", 2083 rue St-Jacques, où une vitre de 60 par 80 pouces a été enfoncée. A ce dernier endroit, le magasin était vacant.

LE FORUM W1.6131 Ce soir, à 8 h. 30 Ligue Senior de hockey Shawinigan Falls vs Royals Billets: .50, .75, \$1.00, \$1.50 en vente MAINTENANT. Le guichet est ouvert tous les jours de 9 a.m. à 9 p.m.

Le BON VIEUX CIGARE PEG TOP

Encore LE MEILLEUR

UN PRODUIT DE B. HOUE & GROTHE LIMITED

AVIS PUBLIC est par le présent donné par le soussigné **EMILE DAOUST**, Greffier de la Cité de Lachine, que sous l'autorité de la Loi des Cités et Villages, S.R.Q. 1941, les immeubles ci-après désignés, seront vendus à l'ENCHÈRE PUBLIQUE, dans la salle des délibérations du Conseil, à l'Hôtel **IME** jour de **DECEMBRE**, Mil neuf cent quarante-six, à Dix, Générales, Spéciales et Scolaires dues à ladite Cité, à moins ne soient payées avec les frais encourus avant la vente.

ne soient payées avec les frais encourus avant la vente.

E DE LACHINE

<i>Subdi- vision</i>	<i>Remarques</i>	<i>Taxes gen., sco., spéc., am. locales</i>	<i>Intérêt</i>	<i>Grand total</i>
	Rue Broadway	\$449.68	\$22.98	\$472.66

43ème avenue	348.19	17.82	366.01
41ème avenue	346.80	17.70	364.50

	42ème avenue	346.33	17.55	363.88
60	Ruelle	18.04	.67	18.71
61	Ruelle	19.07	.71	19.78
103	Ruelle	84.26	4.25	88.51

117	Ruelle	34.65	.76	35.41
-----	--------	-------	-----	-------

117	Ruelle	73.07	3.64	76.71
66		51.07	1.97	53.04

N. 70	Ruelle	17.71	.66	18.37
72		51.07	1.98	53.05
76	Ruelle	33.70	1.28	34.98
78		12.20	12.67	138.05

73	124.39	13.67	198.0
74	124.39	13.67	138.06
239	72.33	7.02	79.35
250	28.33	3.23	31.56
251	28.33	3.24	31.57
276	20.17	3.57	32.74

276		28.17		
363		28.34	3.23	31.57
364		28.34	3.23	31.57
365		28.34	3.23	31.57
	Passage	17.93	2.27	20.20
153		37.77	1.12	38.89
154		37.77	1.13	38.90

414	44.32	2.09	46.41
415	44.32	2.10	46.42
591	35.86	2.43	38.29
592	35.87	2.44	38.31

753	91.38	8.76	100.14
754	91.38	8.76	100.14

755	91.40	8.76	100.16
756	91.39	8.80	100.19

757	59.85	3.97	63.82
758	59.85	3.97	63.82
880	38.15	2.56	40.71
280	46.81	2.89	49.70
384	47.85	2.94	50.79

281	47.05	2.91	48.28
28	40.40	1.29	41.63
29	40.40	1.30	41.70
284	84.68	5.73	90.41
633	104.34	9.73	114.07
634	104.38	9.74	114.11
026	27.12	2.06	29.18

47	Ruelle	51.85	.94	52.7
85	Ruelle	51.85	.94	52.7

70-71	15.83	1.48	17.3
	114.58	10.09	124.6
237	54.65	1.53	56.1

237	54.00	1.50	57.50
238	56.18	1.53	57.66

LE DE LACHINE

179.32 14.32 193.6

DESCRIPTIONS

me étant (4) Une lixière de terre connue et désignée comme étant un

par sur du lot originaire No Trois cent soixante-deux (362) et par une partie du lot originaire No Trois cent soixante-trois (363) et par une partie du lot originaire No Trois cent soixante-quatre (364) aux plans et livrs de revn

(5) Un certain emplacement ayant front sur la Cinquante-cinquième Avenue en la Cité de Lachine, formant partie de la partie non subdivisée du lot originaire No huit cent quatre-vingt-deux (Pt. 882) aux plans et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Lachine, mesurant Quarante pieds de la

(15) et par ladite Cinquante-cinquième Avenue, au nord, à l'ouest et au sud par d'autres parties du lot originaire No 1082, soit quatre-vingt-deux (82), le coin nord-est dudit emplacement étant situé à une distance d'environ mille sept cent quarante-cinq pieds (1745') mesurée le long du côté est de ladite Cinquante-cinquième Avenue de la borne sud de la Côte de L'Escluse ledit emplacement étant indiqué sur le plan ci-joint.

ent vingt-
te-dix-huit
neuf cent

(6) Cette lisière de terrain vacant formant le coin sud-ouest de la rue Notre-Dame et de la Vingt-septième Avenue en Cité de Lachine, connue et désignée comme étant la partie nord du lot original No Deux cent six (Pte N. 206) au plan et livre de revol officiels de la Ville de Lachine mesurant Onze pieds et Dix pouces de largeur en front sur la lisière Vingt-septième Avenue, en diagonale, jusqu'à la

l'origine No
de renvoi
subdivisions
et neuf du
3) auslittés
et formant
saints pieds
ans.

ux plan et
de Lachine
Seixante-
vingt-quatre
ille de La-
cent cinq
et plus ou

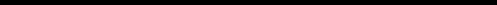
206) appartenant au Vendeur, sans cependant, enlever
 l'Acquéreur le droit de bâtir jusqu'à la limite sud de
 la lisière de terrain par lui acquise, et sujet à un droit de
 passage en faveur du résidu dudit lot No Deux cent s
 (206) dans et sur une lisière de terrain qui devra toujours
 rester vacante comme une ruelle, à être prise à l'extrémi
 ouest de la lisière de terrain présentement vendue, mes

ran Dix pieds de profondeur sur la rue Notre-Dame, can-
culés à partir dudit lot originaire No Cent quatre-vingt-di-
neuf (199) auxdits plan et livre de renvoi officiels de
Ville de Lachine, par toute la largeur de la lisière presen-
tement vendue, savoir, Douze pieds et Trois pouces, à
Vendeur se réserve le hangar situé à l'arrière de la lisière
vendue, et il aura pour l'enlever, jusqu'au Premier Ao-
Mil neuf cent quarante et un.

EMILE DAOUST,
Greffier de la Cité de Lachine.

pour la majorité des employés
minion Steel and Coal Corpora-
tion, Sydney, Nouvelle-Ecosse.

...a été donnée à la suite d'une
faite par les United Steelworkers
à cet effet. Les ouvriers de
recevaient, avant cette augmen-



Faites livrer

La compagnie Canadair Ltd est trouvée coupable par un jury

Le verdict est rendu après un procès de trois jours aux Assises — Cette cause ira en appel — Un bambin est tué par un camion — Campagne de sécurité lancée par la police provinciale — La femme Bean accusée de meurtre — Les Témoins de Jéhovah

Un jury de la Cour du banc du roi a rendu un verdict de culpabilité hier, à l'issue du procès de la Canadair Ltd, accusée de congédiement injustifié de 18 employés, à l'occasion d'un conflit entre deux unions. Le procès, sous la présidence du juge Wilfrid Lazure, a duré trois jours et les jurés ont délibéré pendant une heure avant de rendre leur verdict.

Aussitôt après le verdict, Me John Long, C.R., avocat de la défense, annonça au président du tribunal qu'il interjetterait appel de ce verdict, rendu à 5 h. de l'après-midi. Me John Burnham, C.R., représentant le ministère public, Mes Joseph Cohen, C.R., et Abraham Feiner, représentant les employés congédiés.

Bambin tué par un camion

Un garçonnet de 10 ans est décédé peu après avoir été heurté par un camion, à l'intersection des rues Craig et Maisonneuve, de bonne heure hier soir. La victime, Laurent Pétrin, dont les parents demeurent à 543 rue Maisonneuve, était à jouer dans la rue lorsque le camion l'a heurté. Son cadavre a été transporté à la morgue où il y aura enquête.

Inconnu trouvé noyé

Un inconnu, âgé d'environ 60 ans, a été transporté à la morgue, hier soir, après avoir succombé dans un bain public. Il fut trouvé sans connaissance au bain Turco, 5,300 rue St-Dominique, par le gardien de l'établissement public.

Cadavre découvert dans le canal

John Schofield, qui habitait 4077 rue Tupper, a été trouvé noyé, peu avant 5 h., hier soir, dans le canal de la Lachine, aux échelles de la Côte St-Paul. Le cadavre a été transporté à la morgue et la noyade remonte apparemment à plusieurs jours.

Cycliste gravement blessé

Repentigny, 28. — Un cycliste a été transporté inconscient à l'hôpital, vers neuf heures, hier soir, souffrant d'une fracture du crâne et de nombreuses contusions. Au lieu de la nuit il n'avait pas encore repris connaissance et les autorités de l'hôpital désespèrent de lui sauver la vie. Il est hospitalisé à Notre-Dame.

La victime est Norman Edward Smith, 50 ans, 5910, rue St-André. Il a été heurté par l'auto de M. Alex. Lenotsky, 143 rue Champlain, à Joliette. L'accident s'est produit à deux milles de Repentigny, sur la route nationale.

Campagne de sécurité sur les routes

La police provinciale a lancé, ces jours derniers, une campagne en vue de réduire le nombre des accidents causés par des conducteurs d'automobiles inattentifs et imprudents.

Deux genres d'offenses sont surtout surveillés sur les routes: les phares défectueux et le fait de ne pas réduire ces phares lorsqu'un automobiliste rencontre un autre véhicule. De nombreux accidents de la route survenus au cours des mois derniers ont été causés par des conducteurs violant ces règlements de la circulation.

\$300,000 dans les coffres provinciaux

Plus de \$300,000 sont entrés dans la caisse provinciale à la suite d'une enquête de trois mois menée par la police provinciale au sujet des compagnies de camionnage qui ont violé la loi en ne payant pas le taux requis pour les licences de leurs camions.

Ces offenses ont été commises surtout au cours des années de guerre. La campagne a donné comme résultat la découverte de plusieurs compagnies qui ont enfreint les lois en ne déclarant pas le poids exact de leurs véhicules. Tous les véhicules de moins de 5,000 livres doivent payer \$1.25 par cent livres, tandis que ceux qui sont au-dessus de ce poids paient une somme additionnelle de \$2.50 par cent livres.

On cherche ses parents

Toronto, 28. (C.P.) — La police provinciale de Scarborough a hier demandé à la presse et à la radio de l'aider à découvrir les parents d'un homme identifié comme étant Norman Edward Humphrey, 30 ans, tué au cours d'un accident d'automobile sur la route de Kingston, dimanche dernier. Jusqu'à maintenant personne n'a réclamé le cadavre.

Chute de 30 pieds; rien de cassé

Un homme ne tombe pas tous les jours du haut d'un troisième étage pour atterrir pratiquement sain. C'est cependant ce que Roger Brousseau, 5110, St-Dominique, a réussi à faire... sans toutefois le vouloir. Employé de Henry Miller Co., contracteur couvreurs, Brousseau travaillait hier matin sur une couverture lorsqu'il perdit l'équilibre et fit une chute de trente pieds sur le sol. Il s'est infligé quelques égratignures.

La permission serait refusée

Niagara, 28. (C.P.) — Les autorités de la Commission de la frontière du Niagara ont déclaré hier s'opposer à "toute acrobacie ayant les chutes comme arrière-plan", ce qui met fin au rêve du "Grand Arthuro", qui avait l'intention de traverser le gouffre sur un câble. Son nom complet est Arthur Trosti. Il a annoncé, jeudi, à Tampa, Floride, qu'il partirait ces jours-ci pour les chutes Niagara afin de s'entraîner en vue d'une traversée

des chutes le printemps prochain. Né à Vienne, Trosti a dit avoir franchi le Danube sur un câble alors qu'il avait à peine quinze ans.

La première traversée des chutes a été effectuée en 1859 par Blondin qui avait chargé un homme sur son dos et poussait en même temps une brouette chargée.

Accusée de meurtre

La femme Stella Bean (née Wrotsky), âgée de 45 ans, a comparu hier après-midi devant le juge Omer Legrand sous une accusation de meurtre après avoir été tenue, hier midi, criminellement responsable, par un jury de la cour du coroner, de la mort de son mari, Ernest Bean, tué d'un coup de couteau.

La femme Bean reviendra devant la Cour, le 4 décembre prochain, pour y subir son enquête préliminaire.

Me Irénée Lagarde, c.r., représente la Couronne dans cette affaire tandis que l'accusée est défendue par Me Lyon W. Jacobs, c.r.

Les Témoins de Jéhovah

Sept autres Témoins de Jéhovah ont comparu hier après-midi en Correctionnelle, dont cinq sont accusés de conspiration pour publier et distribuer un pamphlet diffamatoire et sédition contre les autorités gouvernementales, religieuses, les juges des Sessions et les records.

Ces accusés sont Alma Gorman, Louise Lazare, G. Gilbert, Gordon Pond et W. Weaver, appréhendés hier à Laprairie, par des agents provinciaux.

S. Gascon, qui a été appréhendé à Verdun, et Charles Every, pincé à Lachine, ont été accusés de libelle sédition. Ils ont été éparpillés de la conspiration.

Tous ces accusés, qui ont comparu à 4 h. 30, hier après-midi, juste avant la fermeture du Greffe, ont obtenu leur liberté provisoire sur un cautionnement de \$950 ou un dépôt de \$500 chacun.

Appel interjeté

Hier après-midi, Me Antonio Lamar, avocat de la ville de Montréal, interjetant un appel au greffe de la Cour d'appel, du jugement rendu la semaine dernière, par le juge Joseph Archambault, de la Cour supérieure, autorisant des cautionnements de \$100 pour remplacer des dépôts de \$100, exigés par le record Roland Paquette, dans la cause de la femme Florence McIntyre, accusée de distribution illégale de pamphlets dans la métropole.

La ville de Montréal alléguait que si la Cour supérieure a le droit et le privilège de diminuer ou d'augmenter un cautionnement, elle ne peut en changer l'espèce, comme l'a fait le juge Joseph Archambault en autorisant le retrait de \$100 en argent pour les remplacer par une garantie fournie par une tierce personne.

Procès différé

Les procès de Harry Ship, de Joseph Blond, de David Miller et de Gaston Pelletier, présumés tenants d'une maison de paris situés à 1976 est, rue St-Catherine, ont été différés à la semaine prochaine, par le record E. J. McManamy, hier.

Acquitté

Arthur St-Victor, accusé d'avoir obtenu \$300 d'un citoyen de Chicoutimi, sous de fausses représentations, a été acquitté, hier après-midi, par le juge René Thibierge. Il s'agissait de l'octroi d'un permis de camion, l'inculpé, dans sa défense, nia avoir reçu les \$300 d'un intermédiaire, nommé dans la plainte. Puis le plaignant jura ne jamais avoir rien payé à l'intermédiaire en question. Me Lucien Béliveau, C.R., représentait la défense.

La liberté dans l'ancienne Russie

La liberté en Russie, développée par les sociétés secrètes, a été supprimée par Nicolas Ier, a déclaré hier soir le R. P. Joseph Ledit, S.J., devant le *Catholic Adult Education Committee*, à l'école d'Arcy McGee. En 1817, fut fondée en Russie l'Union pour le bien commun, un organisme politique libéral composé de nobles de retour des guerres napoléoniennes, a expliqué le conférencier. Ces hommes étaient dévoués à Paris et ils cherchaient cette liberté dont ils avaient bénéficié là-bas. Cependant, lorsque Nicolas devint tsar, dit-il, une révolte éclata mais n'aboutit pas et cinq des chefs furent exécutés tandis que 126 autres étaient envoyés en Sibirie.

Les Canadiens dépensent beaucoup

Ottawa, 28. (C.P.) — De grosses dépenses entrainées par les salaires élevés payés durant la guerre continuent à se faire au Canada et aucun signe de changement ne peut encore être vu, révélait hier une enquête du Bureau de la statistique du Dominion. Lorsque l'on a demandé à un fonctionnaire de la Commission des prix de commenter la situation en Australie où une orgie de dépenses a fait place à l'économie de temps de guerre, il a répondu que la situation au Canada n'est pas du tout comparable à celle qui prévaut là-bas.

Exposition d'art suisse. — La Galerie Charpentier, à Paris, présente une importante exposition de peinture et de sculpture suisses.

A la Société historique

Mgr de Laval a-t-il fait pendre ou arquebuser des Huguenots?

Me Gustave Lanctôt prouve brillamment que c'est là une fausseté historique

Des historiens réputés ont porté contre Mgr de Laval, le premier évêque de Québec, chacun avec des variantes dans le texte, l'accusation d'avoir fait exécuter des Huguenots, pour motif de religion. Est-ce vrai? Est-ce faux? Telle est la question que Me Gustave Lanctôt, premier archiviste du Parlement, à Ottawa, a résolue avec brio, hier soir, à la Bibliothèque municipale, devant les membres de la Société historique de Montréal. Selon les paroles du président de la Société, Mgr Olivier Maurault, P.S.S., qui a présenté la conférence, la thèse de M. Lanctôt "paraît définitive et sans réplique"; les Huguenots arquebuser en 1661 l'ont été par l'autorité civile, d'ailleurs légitimement selon les conceptions légales de l'époque.

Québec en 1661

M. Lanctôt trace d'abord brièvement un portrait moral, de l'évêque en cause. Il n'était pas commode, semblait avoir l'infirmité de ceux qui croient avoir toujours raison. Sa foi était très vive, ses habitudes ascétiques; il se peut qu'il ait eu le scandale facile, la colère prompte. Il avait eu, d'ailleurs, de violents démêlés avec trois gouverneurs: d'Argenson, d'Avaugour et de Méry.

Aussi, une telle accusation contre lui pouvait ne pas manquer de vraisemblance. En 1690, trois historiens déjà lui avaient attribué l'exécution de Huguenots: l'abbé Gosselin, Salome et Sellar.

La population de la colonie, de quelque 2,000 habitants à l'époque, était distribuée dans 3 postes principaux: Québec, petit village, ou "fort", de quelque 400 âmes, comptait à peine plus de 300 laïques. Tout le monde devait donc être au courant des scandales, comme des moindres faits faits. L'autorité se partageait entre le clergé (avec l'évêque en tête), le gouverneur nommé par le Roi (et réunissant en sa personne les pouvoirs administratifs, militaires et judiciaires), et le Conseil de la traite sur lequel les Jésuites avaient à ce moment la haute main.

Les opinions se partageaient en 2 écoles principales: l'une voulait faire du pays une simple exploitation commerciale; l'autre, l'école qu'on peut appeler théocratique, voulait cultiver plutôt la religion, diriger les efforts vers l'évangélisation des sauvages.

Or, l'une des questions qui divisaient le plus sérieusement gouverneur et clergé était la vente de l'alcool aux sauvages. Quant aux Huguenots, l'histoire nous apprend qu'il était défendu d'en "faire entrer", mais que plusieurs sont venus d'eux-mêmes, et qu'on tolérât ceux qui pratiquaient leur religion sans causer de scandale pour les catholiques.

La loi du temps

Selon les trois historiens nommés, Daniel Voil, ou Vil, aurait été condamné à la peine capitale par Mgr de Laval, et exécuté par l'autorité civile, soit comme hérétique ou comme relaps, soit comme blasphémateur des sacrements. Que stipulait la loi du temps dans ces cas? Selon la loi française de l'époque, soit sous Henri III, dit Me Lanctôt, ni le fait d'être hérétique, ni même le fait d'être relaps ne pouvait justifier la peine capitale. Tout au plus condamnerait-on à bannissement.

Le second chef d'accusation, le fait d'être blasphémateur, ne pouvait faire encourir à l'inculpé que des amendes, jusqu'à la troisième

M. Duplessis dans Bagot

L'Union Nationale ouvrira dimanche prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, à la salle Charlebois d'Acton Vale, la campagne électorale du comté de Bagot, en vue des élections complémentaires provinciales du 18 décembre prochain.

La campagne électorale des Unionistes en faveur de M. Daniel Johnson débute officiellement par la visite de M. Maurice-L. Duplessis, premier ministre de la province de Québec, qui sera le principal orateur à cette assemblée régionale à laquelle tous les électeurs du comté de Bagot sont invités.

On annonce que le premier ministre sera accompagné de plusieurs ministres de son cabinet, dont M. Laurent Barré, ministre de l'Agriculture, de conseillers législatifs et de nombreux députés.

Les dames sont particulièrement invitées à cette assemblée publique et des haut-parleurs permettront d'entendre facilement les discours de l'extérieur de la salle.

Assemblées de M. Johnson

Ci-après la liste complète des assemblées de M. Johnson, au cours de la campagne qui commence: 1er décembre, 2 h. 30 p.m., Acton Vale, avec la présence de M. Duplessis; 2 déc.: 8 h. p.m., Ste-Christine; 3 déc.: 8 h. p.m., Ste-Théodore d'Acton; 4 déc.: 8 h., Saint-Hugues; 5 déc.: 8 h., Saint-Liboire et Upton; 6 déc.: 8 h., Saint-Dominique; 7 déc.: 8 h., St-Simon; 8 déc.: après la messe, Saint-Pie; 9 déc.: 8 h., Ste-Rosalie; 10 déc.: 8 h., Ste-Hélène; 11 déc.: 2 h., Saint-Liboire, appel nominal, assemblée contradictoire; 12 déc.: 8 h., Acton Vale, pour les dames; 13 et 14 déc., libre; 15 déc.: 2 h., 30, Saint-Pie, avec présence de M. Duplessis; 15 déc.: 8 h., Acton Vale; 16 déc.: libre; 17 déc.: Assemblées dans toutes les municipalités.

précédente. A la quatrième: ablation de la lèvre supérieure; à la cinquième: ablation de la lèvre inférieure; à la sixième: ablation de la langue. Comme on le voit, les châtimens étaient alors très sévères, et l'on condamnait au carcan, au rompage des membres, à l'étranglement, dans certains cas, pour le simple vol. On a pendu pour vol même beaucoup plus tard, sous le régime anglais. Il ne faut donc pas être surpris si l'on a imposé à ce moment la peine capitale pour vente d'eau-de-vie aux sauvages, car cette dernière pratique avait de graves conséquences: le désordre, le vol et même les meurtres.

Le document de base

Et que dit le document sur lequel se sont fondés les trois historiens? C'est un extrait des Relations des Jésuites, conservées à Québec. Me Lanctôt a consulté l'original, avec attention, et l'a trouvé très clair et de nature à enlever tout doute. Le texte dit: "Le 7 octobre: Daniel Voil (ou Vil) pendu ou plutôt arquebuser. Le 11, un autre, nommé Lavolette, et le 12, un autre fouetté pour avoir traité de l'eau-de-vie aux sauvages". En marge (des Jésuites dans les Relations, avaient l'habitude de résumer dans la marge le sens et le contenu des paragraphes) on lit: "Exécutions (au pluriel) pour traite d'eau-de-vie". L'explication est là en toutes lettres.

On se demande pourquoi les trois historiens ont déformé le texte avec une si grande inconscience. Ils ont relié le récit des exécutions à quelques lignes qui le précédaient et qui parlaient d'un différend entre le gouverneur et l'évêque au sujet de Daniel Voil.

Chez Gosselin, 4 erreurs en 10 lignes, provenant de son préjugé religieux; chez Salome, le préjugé philosophique a fait inventer aussi des faits; Sellar enfin a fait preuve d'une plus grande mauvaise foi en cédant à son préjugé antipapistes et en inventant encore plus que les deux autres, créant des circonstances pour rendre son récit plus vraisemblable. Comme quoi il est difficile de faire de l'histoire scientifiquement, et comme quoi aussi il est périlleux de se fier aux autres... Ces trois historiens savants ont dénaturé le texte au mépris de la grammaire, de la logique, de la législation et de la vérité historique.

Du document, on ne peut conclure qu'une chose: deux hommes ont été exécutés, les 7 et 11 octobre 1661, pour traite d'eau-de-vie, et un autre a été fouetté, le 10. Le délit relevait de l'autorité civile, et c'est elle seule qui peut être tenue responsable des exécutions, que tout porte d'ailleurs à croire légitimes.

Il n'y a donc pas là de quoi fouetter un chat, historiquement, et grâce à la lumineuse étude de Me Gustave Lanctôt, c'est une légende de plus dont on a fait justice. Comme le souligne Mgr Maurault, cette étude pourra être d'une grande utilité à ceux qui examinent présentement le procès pour canonisation de Mgr de Laval, à Rome. Des actes d'intolérance religieuse poussés à la cruauté auraient en effet été de nature à jeter de sérieux doutes sur les vertus chrétiennes de cet évêque. "Par cette maladresse-pièce de critique historique, dit Mgr Maurault, M. Lanctôt dissipe définitivement les doutes sur ce point".

Ligue canadienne de santé

M. Norman-J. Dawes élu président

Au cours de la réunion annuelle de la Ligue canadienne de Santé, division du Québec, tenue hier après-midi, à l'hôtel Windsor, M. Norman J. Dawes a été unanimement choisi président de la division du Québec. Il succède à M. J. E. Perrault. On a choisi comme trésoriers honoraires, M. A. Paquette, ministre provincial de la Santé; le Dr J.-Edmond Dubé, de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal; le Dr J.-C. Meakins, doyen de la Faculté de médecine de l'Université McGill; et le Dr Charles Vézina, doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval.

Raymond a été nommé vice-président; M. T. Taggart Smith, trésorier honoraire; Mme Paul Hamel, directrice, et M. de Gaspé Beaubien, président du comité exécutif.

Mme Paul Hamel, dans le rapport annuel qu'elle a présenté, a souligné le travail magnifique accompli par la Ligue à Montréal et à travers la province.

Au cours de la dernière année, la Ligue a contribué par des brochures, pancartes, annonces, à combattre le fléau des maladies vénériennes, à propager l'idée de l'immunisation, de la prévention des maladies et de la pasteurisation du lait et enfin à organiser la santé industrielle. De plus pendant la semaine de santé du mois de février 46, la Ligue a révisé des milliers de brochures dans les écoles et plusieurs organisations ont invité des conférenciers de la Ligue à parler et à montrer des films. En terminant Mme Paul Hamel a remercié ceux qui, par leurs efforts, ont contribué à faire de cette année un succès. Plusieurs membres du comité ont pris la parole; le Dr Bates, directeur de la Ligue canadienne de Santé, a souligné l'importance du caractère national de cette organisation.

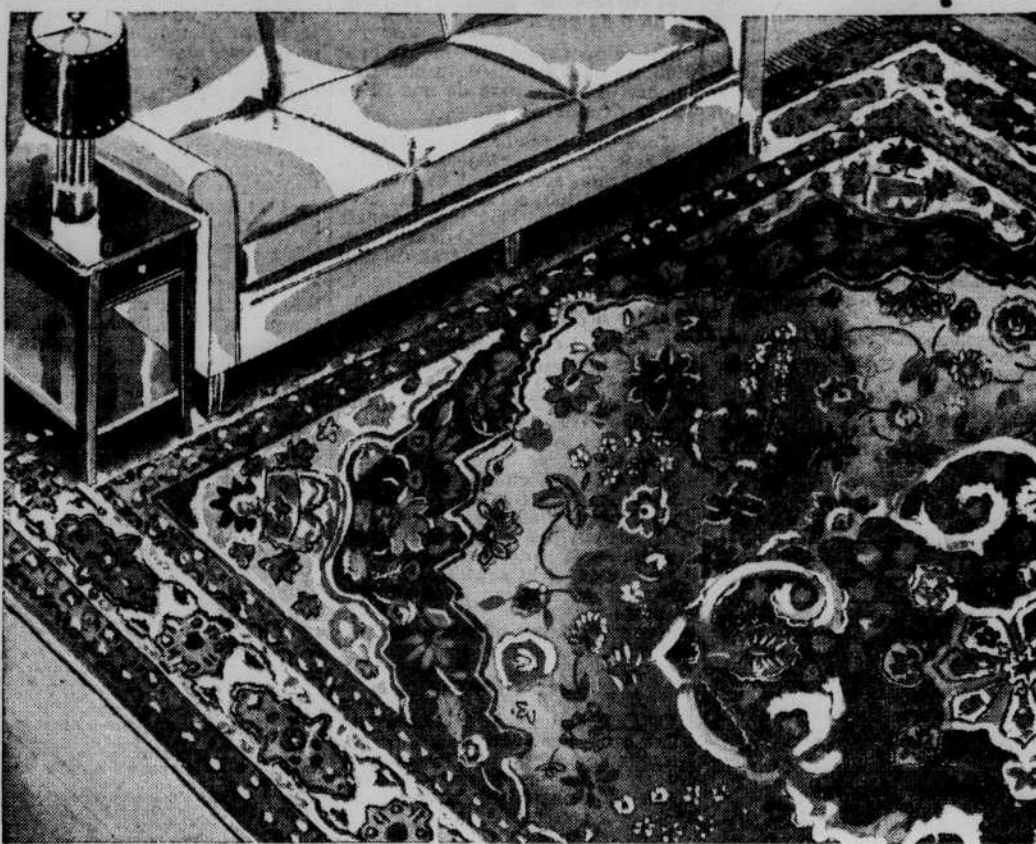
PL. 5151

Ouverts de 9 h. à 5 h. 30 samedi compris

LES ETRENNES AU FOYER

Luxueuses carpettes orientales

belles, durables et toujours à la mode



Quand il s'agit de faire un cadeau pratique et durable à toute la famille... une CARPETTE ORIENTALE sera certainement reçue avec joie... dans le salon, la salle à manger, la chambre à coucher de madame, de mademoiselle... Nous vous invitons à choisir parmi notre magnifique série venant directement d'ORIENT.

SPLENDEUR ET BEAUTE EXOTIQUES

comme seuls les hindous savent les réaliser sur ces tapis épais... certains dessins qu'on dirait brodés à la main et à relief... rappellent les tapis de Chine

Voyez les dimensions en vous rappelant les conditions de paiement en conformité avec les ordonnances de la CPC.

3 x 6 pieds	29.50 à 45.00	9 x 10'6 pieds	142.50 à 235.00
4 x 7 pieds	45.00 à 65.00	9 x 13'6 pieds	169.50 à 275.00
6 x 9 pieds	87.50 à 135.00	9 x 15'6 pieds	219.00
8 x 10 pieds	132.50 à 195.00	12 x 15 pieds	295.00

DUPUIS — cinquième (De Montigny)

Dupuis Frères
LIMITÉE

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.

A la Cité-Jardin du Tricentenaire

La partie résidentielle située au sud du boulevard Rosemont et à l'est de la rue Viau, en face du Golf Municipal, est connue sous le nom de la Cité-Jardin du Tricentenaire, fondée en 1942, trois cents ans après la fondation du grand Montréal. Il y a actuellement 167 cottages modernes et les propriétaires sont formés en coopérative. Pour défrayer les dépenses de ses différents comités, la coopérative des propriétaires a organisé une partie de cartes au profit des Oeuvres de la Cité-Jardin du Tricentenaire. Elle aura lieu ce soir à 8 h. 30, à l'Ecole Chomedy-de-Maison-neuve, 1820, boulevard Morgan.

Il y aura des prix de table et de nombreux prix de présence. Les propriétaires invitent leurs amis à venir passer une intéressante soirée. Ceux qui y sont déjà allés connaissent la popularité des organisations de la Cité-Jardin du Tricentenaire.

Pour plus amples informations, communiquez avec M. E.-D. St-Onge, Tél. CL. 8394, l'organisateur.

A l'Association des propriétaires

Toronto, 28. (C. P.) — M. W.-J. LeClair, d'Ottawa, a été choisi président de la Fédération canadienne des associations de propriétaires, lors d'une réunion qui a eu lieu hier.

Coussin de poche

New-York, 28. (C.P.) — On a mis sur le marché, pour le confort des automobilistes, un coussin de matière plastique que l'on peut plier à la dimension d'une boîte d'allumettes, mais que l'on peut enfler, tel un ballon, à la dimension de 10 par 13 pouces, et qui peut supporter une pression de 250 livres.

L'exemple de Cincinnatus

Londres, 28. (C.P.) — Deux généraux anglais viennent d'abandonner la glorieuse carrière des armes, l'un pour retourner à ses champignons et tomates; le second pour retourner à ses vaches. Le premier est le général sir Oliver Leese, 52 ans, avec trente ans de service militaire, ancien commandant de la 8^e armée. L'autre est le général sir Hastings Ismay, 59 ans, secrétaire militaire pour le cabinet britannique et chef d'état-major du gouvernement Churchill.

Origines des noms

Toronto, 30. (C.P.) — Le nom de Moose Jaw vient de Moose Jaw Creek, ainsi appelé en 1859 en mémoire d'un des premiers colons qui avait réparé une roue de sa voiture avec la mâchoire d'un orignal.

Antigonish, ville de la Nouvelle-Ecosse, est un mot miemac qui signifie "branches cassées". Les voyageurs sont abondants, paraît-il, dans la région et les ours avaient l'habitude de casser les branches pour prendre les noix.

Pembina, nom d'un cours d'eau albertain et de deux lacs dans Québec, est un mot indien qui signifie le fruit d'un buisson de canneberges. Une baie rouge qui croît en abondance dans la région a donné le nom de la ville de Saskatoon.

Les cantons Flos, Tay et Tiny, de l'Ontario, portent les noms des trois toutous de Lady Sarah Maitland, Toronto, mot iroquois, signifiant les arbres qui croissent dans l'eau.

Cazouma, place d'été sur le fleuve, en bas de Québec, sur la rive sud, combine deux mots d'algouqui, qui signifient la demeure du porc-épic.

Kamloops, en Colombie canadienne, signifie le point de réunion des eaux de rivières.

Un candidat courageux

Auckland, Nouvelle-Zélande, 28. (C.P.) — Les élections sont cause de tribulations et de déboires, en Nouvelle-Zélande comme ailleurs. A preuve la pénible aventure du candidat A. M. Laing, représentant du parti nationaliste. Dans son comté, vivaient retirés sur une île une trentaine d'électeurs. Rempli du feu sacré le candidat Laing emprunta une embarcation à fond plat, enleva son veston, ses bottes et ses bas, et se mit à ramer à travers une eau boueuse, et con-

tre un vent violent et la marée pour aborder finalement sur l'île. Il tint une réunion, se fit interrompre, questionner, huier. Il dut partir pour ne pas manquer la marée, et les trente habitants profitèrent du moment pour adopter un vote de confiance à son adversaire.

SAMEDI

Le "Devoir" commencera la publication d'un nouveau feuilleton: "CANADIENNES D'HIER" de Marie Bonenfant.

CHARBON
de première qualité
LIVRÉ
LE MÊME JOUR

W. MORNEAU
6310 De Gaspe TR. 6391

Auberge Chez-Soi
— LAC MERCIER —

Le rendez-vous des chasseurs. Des guides sont à la disposition des touristes. Chambres confortables — Cuisine de choix.

— PRES DE LA FARE —
Information: M. Horace Sigouin
Tél. 21 sonnez 3

DESSINATEURS
Création mécanique de tous genres. Exacte exécution de plans, modèles, dessins, etc.

Service complet à votre disposition. CONSULTEZ-NOUS!

LIEFEBVRE FRERES
DESIGNATEURS, ARCHITECTES, FONDEURS